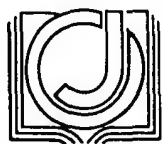


---

# JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉBATS PARLEMENTAIRES  
ASSEMBLÉE NATIONALE

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(57<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2<sup>e</sup> séance du mercredi 5 novembre 1986

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. **Souhaits de bienvenue à deux délégations de parlements étrangers** (p. 5849).

2. **Questions au Gouvernement** (p. 5849).

#### POLITIQUE GOUVERNEMENTALE AU MOYEN-ORIENT (p. 5849)

MM. Laurent Fabius, Jacques Chirac, Premier ministre.

#### CONTRÔLE DE L'USAGE DES FINANCES PUBLIQUES COMMUNALES (p. 5851)

MM. Louis Mermaz, Yves Galland, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales ; Jacques Chirac, Premier ministre.

#### RESTAURANTS DU CŒUR (p. 5853)

MM. le président, Jack Lang, Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget.

#### INCENDIE A L'USINE CHIMIQUE SANDOZ PRÈS DE BÂLE (p. 5854)

MM. Jean Ueberschlag, Alain Carignon, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement.

#### REMBOURSEMENT DES MÉDICAMENTS PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE (p. 5855)

MM. Bernard-Claude Savy, Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.

#### PRIMES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (p. 5855)

MM. Yves Guéna, Jacques Douffiagues, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports.

#### CONTRÔLE DES PRIX, CONTRÔLE DES CHANGES (p. 5856)

MM. Charles Millon, Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget.

#### VOYAGE DU PATRIARCHE SFEIR A PARIS (p. 5857)

MM. Aymeri de Montesquiou, Bernard Bosson, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes.

#### DÉDUCTIONS FISCALES POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION (p. 5858)

MM. Germain Gengenwin, Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget.

#### RÉFORME DU CODE DE LA NATIONALITÉ (p. 5858)

MM. Jean-Pierre Stirbois, Albin Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice.

#### LIBERTÉ D'INFORMATION À LA RADIO ET À LA TÉLÉVISION (p. 5859)

MM. Jean-Pierre Reveau, André Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement.

#### PROBLÈMES POSÉS PAR LE TRAVAIL DOMINICAL (p. 5860)

Mme Jacqueline Hoffmann, M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.

#### SITUATION AU NICARAGUA ET AIDE DE LA FRANCE (p. 5861)

MM. Roland Leroy, Bernard Bosson, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 5861)

### PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE LABBÉ

3. **Rappels au règlement** (p. 5862).

MM. Pascal Arrighi, le président.

MM. Dominique Chaboche, le président.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 5862)

MM. le président, Jean-Pierre Stirbois.

4. **Loi de finances pour 1987 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5862).

#### Affaires sociales et emploi (suite)

M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la formation professionnelle.

M. Daniel Goulet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'immigration.

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

5. **Ordre du jour** (p. 5873).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### SOUHAITS DE BIENVENUE A DEUX DÉLÉGATIONS DE PARLEMENTS ÉTRANGERS

**M. le président.** Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes de deux délégations de parlements étrangers.

J'ai le plaisir de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à la délégation de la chambre des représentants de la Sierra Leone conduite par son président M. William Conteh (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

Je suis également heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à la délégation de la grande assemblée nationale de la République socialiste de Roumanie conduite par son vice-président M. Marin Ivascu. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

2

### QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

#### POLITIQUE GOUVERNEMENTALE AU MOYENT-ORIENT

**M. le président.** La parole est à M. Laurent Fabius.

**M. Laurent Fabius.** Monsieur le Premier ministre, depuis quelque temps déjà, une bonne partie de l'opinion s'interroge sur votre politique à l'égard du terrorisme étranger en France (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) car, à chaque étape et pour chaque question, il semble qu'il y ait d'un côté une version officielle et, de l'autre, les faits. Et c'est sur cette distance entre vos thèses et la réalité que je voudrais vous interroger.

**M. Jean-Louis Gossuff.** *Greenpeace* !

**M. Laurent Fabius.** En septembre dernier, une série d'attentats sanglants survenaient à Paris.

**M. René André.** Pas à Auckland ?

**M. le président.** Je vous en prie, écoutez M. Fabius.

**M. Laurent Fabius.** Selon la thèse officielle, leurs auteurs seraient les membres d'une famille du Nord-Liban agissant pour libérer leur chef incarcéré en France. Mais, rapidement, des questions apparaissent.

Comment une famille pourrait-elle, à elle seule, inquiéter la République ? Est-il vraisemblable qu'elle ait agi à l'insu des forces qui contrôlent la zone où elle réside ? Pourquoi cette période pour le déclenchement des attentats ?

Beaucoup alors se demandent, bien au-delà de nos rangs, si vous n'avez pas, vous-même, pris des engagements que vous n'auriez pas pu tenir...

**M. Henri Louet.** Et les vôtres ?

**M. Laurent Fabius.** ... et si tel pays n'aurait pas, au minimum, laissé commettre ces attentats pour vous amener à traiter...

Dans une deuxième phase, les attentats s'arrêtent. Et chacun, bien sûr, de s'en féliciter. Mais pourquoi cet arrêt ? Là encore, de nouveau, il existe une version officielle selon laquelle les mesures policières auraient été déterminantes et vos contacts concluants avec divers pays, sans rien concéder.

Mais d'autres, qui croient davantage aux faits, s'interrogent et vous interrogent. Sur quoi vous êtes-vous engagés ? Ne sera-t-il pas question, dans quelques mois, de libérer Ibrahim Abdallah ? (*Ah ! sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) Tout cela n'expose-t-il pas gravement, à terme, la sécurité des Français ? (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Un troisième aspect de la question est le très difficile et douloureux problème des otages français au Liban. Nous espérons tous pouvoir nous réjouir bientôt de leur libération. La version officielle, là aussi, est que deux de nos compatriotes ont déjà pu être libérés sans contrepartie. Mais des rapprochements sont opérés.

Est-ce un hasard si, dans le même temps, vous avez procédé à l'expulsion d'Iraniens de France ? N'y a-t-il pas eu des compensations ? Est-il bon de notre part d'aborder, au cas par cas, le problème de ces libérations avec, alors, une certitude de surenchère du côté des ravisseurs ?

Enfin, la question de la solidarité européenne avec la Grande-Bretagne a été posée après le terrible attentat auquel elle a échappé. Officiellement, vous avancez qu'il s'agit là d'un problème différent du nôtre et que vous n'êtes pas assuré de l'implication de la Syrie. Mais beaucoup pensent que vous souhaitez plutôt ménager un pays sur lequel vous espérez pouvoir compter.

Bref, à chaque instant, il existe au moins deux versions : la version officielle, qui est la vôtre, selon laquelle on châtierait les assassins,...

**M. Jean Ueberchleg.** La question ?

**M. Laurent Fabius.** ... on stopperait les attentats, on récupérerait les otages et on ne céderait sur rien. Et puis l'autre version...

**M. Francis Gang.** La vôtre !

**M. Laurent Fabius.** ... malheureusement plus vraisemblable, selon laquelle on ne châtie finalement personne, on prend certains engagements, on cède sur des points importants et on espère des résultats. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Monsieur le Premier ministre, ce genre d'affaire, nous le savons tous, est très difficile. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Martial Teugourdeau.** Alors pourquoi la question ?

**M. Laurent Fabius.** Mais il faut au moins avoir une ligne directrice et c'est vous, en tant que chef du Gouvernement, qui en êtes directement comptable.

**M. Roland Vuillaume.** Tartuffe !

**M. Laurent Fabius.** Croyez-vous que l'incertitude permanente, la politique du démenti, la faiblesse travestie en fermeté... (*Vives protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. René André.** C'est incroyable !

**M. Laurent Fabius.** ... puissent aboutir et soient vraiment conformes à l'intérêt de notre pays ? (*Hou ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Francis Gang.** Comme la réception de Jaruzelski !

**M. Laurent Fabius.** Vous avez vous-même dit à la télévision que les Français ont le droit de savoir. Eh bien ! aujourd'hui, les Français vous demandent de vous expliquer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Monsieur Fabius, vous avez abordé un sujet sur lequel il y avait certainement beaucoup de choses à dire et je m'attendais à ce que vous me posiez une question sur la nature de la politique du Gouvernement à l'égard du Moyen-Orient, à l'égard du monde arabe,...

**M. Jacques Lavadrin.** Il faut répondre !

**M. le Premier ministre.** ... à ce que vous m'interrogiez sur notre position, sur ce qui est l'essentiel, c'est-à-dire sur la stabilité dans cette région ou, au contraire, sur les raisons de l'instabilité, sur les conflits qui s'y déroulent, sur les intérêts de la France qui y sont en cause, sur la situation au Liban, sur le terrorisme et sur les otages.

**M. François Loncle.** Détendez-vous !

**M. le Premier ministre.** Mais votre question me paraît étonnante. Vous me dites : Abdallah ! Mais, monsieur Fabius, Abdallah, c'est de votre gouvernement que le mien l'a hérité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. François Loncle.** Voulez-vous dire qu'il ne fallait pas l'arrêter ?

**M. le Premier ministre.** Vous me demandez s'il n'y aurait pas des tractations obscures qui pourraient conduire, au détriment des intérêts français, à la libération de M. Abdallah. Mais, monsieur Fabius, vous savez très bien que ces tractations, ce n'est pas mon gouvernement qui les a engagées, c'est le vôtre ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Francis Geng.** Il ne le savait pas !

**M. le Premier ministre.** Je dois dire que je suis absolument stupéfait par un plaidoyer aussi médiocre et une polémique aussi dérisoire (*Très bien ! Très bien ! et vifs applaudissements sur les mêmes bancs*) sur une question à propos de laquelle, pourtant, il y avait beaucoup à dire. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. André Laignel.** Au moins répondez !

**M. le Premier ministre.** Monsieur Fabius, je savais que vous deviez poser une question sur ce sujet et, pour dire la vérité, j'avais préparé des éléments de réponse, pensant qu'il s'agissait d'une question sérieuse. Je puis vous les montrer ; ils sont de ma main. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Mais je dois dire que la seule réponse que m'inspire votre question, c'est de poser à mon tour une question.

**M. Yves Tavernier.** C'est minable !

**Mme Yvette Roudy.** Répondez d'abord !

**M. le Premier ministre.** Monsieur Fabius, qu'avez-vous fait, vous ? (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Daniel Collin.** Rien !

**M. le Premier ministre.** Que proposez-vous, vous ?

**M. Daniel Collin.** Rien !

**M. le Premier ministre.** Permettez-moi de vous dire que cela n'est pas sérieux. (*Zéro ! Zéro ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je voudrais cependant, profitant du fait que j'ai la parole, répondre non pas à votre question, monsieur Fabius... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. André Laignel.** Quel aveu !

**M. François Loncle.** Vous en êtes incapable !

**M. le Premier ministre.** ... mais à celles que peuvent légitimement se poser les députés, sur quelque banc qu'ils siègent.

Je veux d'abord rappeler que la France a une politique arabe. Cela tient à des raisons simples : l'histoire le lui impose, la géographie l'exige. La France est, en effet, une

puissance méditerranéenne et elle ne saurait se désintéresser de tout ce qui se passe dans cette région du monde. Cela est vrai depuis longtemps.

**M. Jean-Marie Caro.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** En fonction de cette politique arabe, la France n'a pas les mêmes contraintes, les mêmes ambitions, les mêmes devoirs que d'autres pays, notamment européens, vis-à-vis de cette partie du monde. (*Très bien ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Cette politique arabe a été définie par le général de Gaulle (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) et, depuis, suivie par tous ses successeurs, sans exception, quelles que soient les adaptations qui y ont été apportées au gré des événements. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Dans ce contexte, notre vocation est aujourd'hui de contribuer, autant que faire se peut, à la stabilité et au développement de cette région. Cela implique que nous participions, dans la mesure de nos moyens, bien sûr, et dans des circonstances difficiles, aux solutions des problèmes et des conflits qu'elle connaît. Elle est, en effet, confrontée à de graves difficultés tenant à la paupérisation et à la baisse du niveau de vie dues à diverses contraintes économiques et à l'évolution démographique. Il y a également le développement de l'intégrisme qui constitue une menace permanente pour l'ensemble de la zone. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. François Loncle.** Et votre réponse ?

**M. le Premier ministre.** Tout ce qui va dans le sens d'une déstabilisation des Etats modérés qui existent dans cette région et avec lesquels nous avons des relations amicales et nécessaires, est mauvais. Tout ce qui, à cet égard, risque de mobiliser davantage une opinion publique déjà très fragile, celle du monde arabe, contre l'Occident, va dans le mauvais sens.

**M. André Laignel.** Répondez à la question !

**M. le Premier ministre.** Tout ce qui agresse est dangereux et il faut y regarder à deux fois avant de participer à des agressions de ce genre.

Cela implique, par conséquent, que, dans toute la mesure du possible, nous maintenions et développons des relations qui soient bonnes avec chacun de ces Etats.

**M. André Laignel.** C'est un moulin à paroles !

**M. le Premier ministre.** C'est en fonction de ces considérations qu'est élaborée notre politique à l'égard des grands conflits, et d'abord envers celui du Golfe qui oppose l'Iran à l'Irak, conflit meurtrier et absurde, s'il en est.

Notre position, en l'occurrence, est simple. C'est d'abord le maintien de notre politique à l'égard de l'Irak qui est ancienne et n'est pas susceptible de quelque négociation que ce soit ; c'est aussi le soutien aux pays arabes modérés du Golfe dans toutes les initiatives qu'ils prennent actuellement pour participer à la recherche d'une solution ; c'est encore le soutien aux initiatives du Conseil de sécurité et une approbation des résolutions qu'il a prises en ce qui concerne la guerre du Golfe ; c'est, enfin, une politique de normalisation avec l'Iran, ce qui est légitime.

En ce qui concerne l'Iran, cette normalisation doit naturellement commencer par le seul sujet en cause entre nous qui peut être actuellement discuté, c'est-à-dire notre contentieux financier. En effet, il n'y a aucune raison pour que la France n'ait pas de relations normales avec un grand pays, même si elle conteste ses options politiques ; il n'est d'ailleurs pas le seul dans ce cas. C'est dans ce sens que nous poursuivons avec l'Iran une politique de normalisation.

**M. François Loncle.** Marchandage !

**M. le Premier ministre.** Il y a ensuite le conflit israélo-arabe qui est d'une autre nature. Chacun le connaît et la France n'a pas changé de politique dans ce domaine. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de le rappeler très longuement et très clairement à la tribune des Nations unies il y a quelques semaines.

Il y a enfin le problème du Liban, pays avec lequel, chacun le sait, la France a des liens privilégiés. Elle y est donc plus exposée que d'autres parce que certains groupes de gens, voire d'Etats ont intérêt à chasser l'Occident du Liban. Or qui dit chasser l'Occident du Liban dit d'abord en

chasser la France, non pas parce qu'elle est présente matériellement au Liban, tant sur les plans culturel, matériel et économique, que physiquement avec ses soldats, mais, surtout, parce qu'elle est présente dans le cœur des Libanais. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) C'est la raison pour laquelle la France continuera, plus que d'autres, à être exposée au Liban.

Mais c'est également pourquoi la France ne peut pas abandonner sa politique de soutien au Liban, ni trancher les liens affectifs qui existent entre ce peuple et le nôtre. Elle doit participer, quoi qu'il arrive et quoi qu'il en coûte, à toute action de nature à permettre de trouver une solution de paix, d'intégrité, d'indépendance du Liban.

Lorsque l'on regarde la situation telle quelle se présente, que voit-on ?

**M. André Lalgnel.** Il va peut-être enfin répondre !

**M. le Premier ministre.** Il y a dans cette région un pays, la Syrie, qui est un point de passage obligé pour toute solution au problème libanais.

**M. François Loncle.** Vous radotez !

**M. le Premier ministre.** Et la rupture des relations entre la France et la Syrie, si elle ne s'impose pas de façon évidente, serait un grave recul : la France ne pourrait plus réellement assumer ses responsabilités à l'égard du peuple libanais. D'ailleurs toutes les factions libanaises, sans exception, qu'elles soient chiites ou sunnites, druzes ou chrétiennes, nous demandent de maintenir des relations avec la Syrie parce qu'elles savent toutes que, s'il n'y a plus de relations avec la Syrie, c'est une solution, déjà si difficile à imaginer et à mettre en œuvre, qui s'éloigne pour le Liban, pays sacrifié et meurtri, que nous n'avons pas pour vocation d'abandonner.

C'est la raison pour laquelle nous restons dans la F.I.N.U.L., malgré les risques que nous courons, malgré les vies humaines que cela nous a coûté ! Et je tiens à rendre ici un hommage solennel aux soldats français, à ceux qui sont morts, à ceux qui ont été blessés (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) et à ceux qui, aujourd'hui, continuent d'être présents sur le territoire libanais. C'est plus qu'un symbole.

L'attachement profond qui a été manifesté par toutes les autorités libanaises, de quelque confession qu'elles soient, pour le maintien de la France au Liban, dans le cadre de la F.I.N.U.L., est tout à fait significatif...

**M. Jean-Pierre Michel.** Conclusion !

**M. le Premier ministre.** ... de l'idée que les Libanais se font du devoir de la France qui est bien loin de certains spectacles que l'on voit parfois dans notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Certes, il y a le terrorisme, il y a les soupçons qui peuvent porter sur tel ou tel pays pour sa participation au terrorisme. Il y a eu les événements du mois de septembre. Croyez bien que le maire de Paris ne les a pas oubliés. Nous avons fait ce que nous avons cru devoir faire. Ces actes terroristes ont été jugulés (« Non ! » sur les bancs du groupe Front national [R.N.]) par des actions intérieures et extérieures. Rien n'est définitif dans ce domaine. Mais, je le rappelais, ce n'est pas une situation que nous avons créée ; il y avait un lourd passif que nous avons été obligés d'assumer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.* - *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'ai dit et je répète que la France condamnerait de la façon la plus formelle et, le cas échéant, prendrait toute mesure nécessaire à l'encontre de tout Etat dont elle aurait la preuve qu'il a participé à des actes de terrorisme. Nous n'avons aucune preuve de cette nature. (*Exclamations sur les bancs du groupesocialiste.*)

C'est la raison pour laquelle nous exprimerons le 10 novembre, dans le cadre de la Communauté européenne, notre solidarité avec la Grande-Bretagne de la façon la plus claire et la plus ferme.

**M. Jean-Marie Caro.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Nous n'avons pas l'intention pour autant - et ce n'est pas le sujet de la réunion des Douze du 10 novembre - tant que les événements ne nous l'imposent pas, de rompre des relations avec un pays qui, je le répète, est une dimension nécessaire de notre politique au Moyen-Orient et que nous ne pouvons pas ignorer.

**Mme Yvette Roudy.** Ce n'est pas une réponse !

**M. le Premier ministre.** Il y a enfin nos otages. Deux ont été libérés. Nous avons bien entendu l'espoir ferme de libérer les autres. Mais, quelles que soient les circonstances, quel que soit notre souci, qui est aussi celui de tous les Français, il ne saurait être question pour nous de devenir les otages des preneurs d'otages ; cela n'est pas de nature à changer notre politique.

Je relève certaines fausses informations qui se répandent ici ou là selon lesquelles, par exemple, nous exporterions des armes vers la Syrie. J'oppose le plus formel démenti à une telle affirmation.

**Mme Yvette Roudy.** Intéressant !

**Un député du groupe Front national [R.N.]** Et les négociations ?

**M. le Premier ministre.** Depuis que mon Gouvernement est en place, aucun armement n'a été exporté vers la Syrie et il n'est pas question d'en exporter. Non seulement aucun contrat n'a été signé, mais les contrats antérieurs n'ont pas été exécutés. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

On a évoqué je ne sais quel prêt que la France aurait fait à la Syrie. Il n'en a jamais été question pour une raison simple : personne ne nous a jamais rien demandé de tel.

Tout cela relève systématiquement de la désinformation.

En conclusion, nombreux sont ceux qui tentent aujourd'hui d'obliger la France à changer de politique au Moyen-Orient. Ils viennent de bien des horizons. Certains agissent convenablement - si j'ose dire - par la pression politique, psychologique ou internationale, d'autres s'écartent des règles de l'humanité et de la civilisation en agissant par le terrorisme ou par les prises d'otages. Tous - je dis bien tous - doivent savoir que la France est un pays fort et indépendant et qu'elle ne se laissera pas influencer. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe du R.P.R. et sur de nombreux banc du groupe U.D.F.*)

#### CONTRÔLE DE L'USAGE DES FINANCES PUBLIQUES COMMUNALES

**M. le président.** La parole est à M. Louis Mermaz.

**M. Louis Mermaz.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre auquel M. Fabius vient de poser des questions à la fois angoissées et précises (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)...

**M. Charles Ehrmann.** M. Fabius a été mouché !

**M. Louis Mermaz.** ... mais qui, plutôt que de répondre à un parlementaire de l'opposition, a préféré, après fulminations, incantations et excommunications, s'efforcer de répondre à sa propre majorité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

La mise en cause des précédents gouvernements...

**Un député du groupe du R.P.R. Greenpeace !**

**M. Louis Mermaz.** ... et les paroles prononcées sur un ton de violente fermeté...

**M. Robert-André Vivien.** Où est la question ?

**M. Louis Mermaz.** ... ne feront pas oublier que, jusqu'alors, le gouvernement actuel n'a pas arrêté un seul terroriste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean Bonhomme.** Vous les avez relâchés !

**M. Louis Mermaz.** Monsieur le Premier ministre, les lois de décentralisation concernent aujourd'hui toutes les communes de France qui, comme chacun le sait, sont désormais soumises au contrôle des chambres régionales des comptes, juridictions chargées de vérifier l'utilisation des fonds publics par les collectivités locales.

**M. Eric Reault.** Vous en savez quelque chose !

**M. Louis Mermaz.** Ce contrôle est important (« Ah, oui ! » sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.) et conforme d'abord aux règles de la démocratie (*Exclamations sur les mêmes bancs*) puisque les collectivités locales gèrent chaque année des budgets qui, globalement, avoisinent les 500 milliards de francs.

Or, la semaine dernière, une proposition de loi a été discutée puis adoptée par le Sénat. Elle vise à soustraire la ville de Paris à tout contrôle sur certaines de ses dépenses. (*« Hou ! Hou ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Un député du groupe du R.P.R.** Jaloux !

**M. Loula Mermaz.** Cette proposition de loi doit venir en discussion devant notre assemblée.

De telles dispositions avaient déjà été soutenues en juin dernier par un parlementaire de votre formation, monsieur le Premier ministre, lors de la discussion de la loi de finances rectificative. Adoptées par la chambre, elles avaient été jugées non conformes à la Constitution par le Conseil constitutionnel.

La nouvelle proposition de loi, monsieur le Premier ministre, est tout à fait singulière. L'argumentation présentée par ses auteurs, sénateurs de Paris appartenant à la majorité, consiste à dire que Paris mérite, du fait de sa taille et de son rôle, un traitement particulier. J'aurais plutôt tendance à considérer que plus une ville - donc son budget - est importante, plus le contrôle par la chambre régionale des comptes est justifié. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F.** Et Marseille !

**M. Loula Mermaz.** Devant le mauvais effet que cette initiative risquait de produire sur l'opinion, les auteurs du texte ont proposé la création d'un organisme de contrôle des dépenses de la questure de Paris qui, jusqu'à présent, gère des fonds non soumis à contrôle précisément.

**M. Eric Raoult.** Le Carrefour !

**M. Loula Mermaz.** Mais ce contrôle, tel qu'il est proposé, serait en fait effectué par les élus parisiens eux-mêmes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Ceux-ci seraient à la fois juges et parties, dépensant tout à la fois l'argent des contribuables et contrôlant eux-mêmes leurs dépenses. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Ces dispositions seraient d'ailleurs en complète contradiction avec deux lois votées en 1975 et en 1976 qui ont prévu pour Paris, désormais collectivité de droit commun, des conditions de contrôle identiques, comme il est normal, à celles des autres villes françaises. Je rappelle que ces lois furent d'ailleurs en leur temps votées par les députés de votre majorité.

Les sommes d'argent engagées sont considérables : 87 millions de francs pour la seule année 1986, ...

**M. Eric Raoult.** Cela ne vaut pas le Carrefour !

**M. Loula Mermaz.** ... 473 millions de francs - si vous préférez plus de 47 milliards de centimes - pour les neuf années écoulées. La moitié de ces sommes correspond aux indemnités des conseillers de Paris, l'autre moitié, soit environ 24 milliards de centimes, a été utilisée sans que personne n'ait eu connaissance de leur destination. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)...

**M. Eric Raoult.** Carrefour !

**M. Loula Mermaz.** ... hormis le maire de Paris, le directeur financier et le questeur responsable de ces affaires financières.

La résistance juqu'alors opposée aux multiples demandes de la chambre régionale des comptes est tout à fait choquante, car quiconque est chargé de l'exécution des lois, monsieur le Premier ministre, doit commencer par respecter les lois de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Un député du groupe U.D.F.** Et vous ?

**M. Jean-Claude Dalbos.** Vous êtes bien placé !

**M. Loula Mermaz.** Cette résistance, monsieur le Premier ministre, ne règle rien, puisque la proposition de loi qui vient d'être discutée et adoptée par le Sénat, si d'aventure elle était votée, n'aurait pas d'effet rétroactif et laisserait bien sûr inchangée la situation de 1975 à 1986.

**M. Jacques Limouzy.** Et alors ?

**M. Jean-Charles Cavallé.** La question !

**M. Loula Mermaz.** Quoi qu'il en soit, monsieur le Premier ministre, il dépend de vous, comme chef du Gouvernement, au demeurant maire de Paris...

**M. Charles Ehrmann.** Ça ne vous plaît pas ?

**M. Loula Mermaz.** ... de faire en sorte que cette proposition de loi ne vienne pas en discussion puisque le Gouvernement est maître - et il ne s'en prive pas - de l'ordre du jour prioritaire. Ce serait conforme à la justice et à la démocratie !

**Un député du groupe du R.P.R.** Parlez-en !

**M. Loula Mermaz.** Les 36 400 communes de France, qui ont à honneur de se soumettre au contrôle des chambres régionales des comptes, jugeraient anormal que le maire de Paris ne l'entende pas ainsi.

**Mme Edith Cresson.** C'est vrai !

**M. Robert-André Vivien.** L'Himalaya du cynisme !

**M. Loula Mermaz.** Je vous demande, monsieur le Premier ministre, de bien vouloir nous apporter les apaisements nécessaires. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales. (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Jean-Pierre Michel.** La question ne s'adresse pas à lui !

**M. le président.** C'est pourtant lui qui va vous répondre.

**M. Jean-Pierre Michel.** C'est le maire de Paris qui devrait le faire !

**M. Robert-André Vivien.** Quel cynisme !

**M. Yves Galland,** ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales. Personne ne conteste la spécificité de Paris (*Protestations redoublées sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)...

**M. Pierre Joxe.** Pas vous !

**M. le président.** Mes chers collègues...

**M. Guy Chanfreault.** Nous voulons le maire de Paris !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous rappelle que le Gouvernement désigne un de ses membres pour répondre à chaque question ; seul celui-ci répond. (*Nouvelles protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Vous avez la parole, monsieur le ministre chargé des collectivités locales. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le ministre chargé des collectivités locales.** Personne ne conteste la spécificité de Paris, la ville capitale, qui justifie depuis quarante-sept ans (*Interruptions continues sur les bancs du groupe socialiste.*)... un régime particulier et dérogatoire... (*Claquements de pupitres sur les mêmes bancs.*)

**M. le président.** Vous n'aurez pas de réponse, messieurs !

**M. le ministre chargé des collectivités locales.** A cet égard, j'observe que les soixante-treize députés socialistes (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) ...

Vous n'êtes pas très intéressés par la réponse ? (*Exclamations répétées sur les mêmes bancs.*)

**M. Jean-Pierre Michel.** Nous ne la voulons pas de votre part !

**M. le ministre chargé des collectivités locales.** Vous avez peur ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'observe que les soixante-treize députés socialistes signataires du recours pendant l'été 1986 mettaient en cause (*Claquements de pupitres sur les bancs du groupe socialiste.*) « l'ampleur de la dérogation consentie et non pas son principe » (*Huées sur les mêmes bancs.*)...

**M. le président.** Ecoutons la réponse ou il n'y en aura pas ! (*« Chirac ! Chirac ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Charles Cavallé.** Ce sont des fascistes !

**M. le ministre chargé des collectivités locales.** Paris présente des caractéristiques particulières (*Clameurs sur les bancs du groupe socialiste.*)...

**M. le président.** Mes chers collègues, dernier appel !

**M. le ministre chargé des collectivités locales.** ... qui peuvent justifier l'application de règles particulières. (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En ce qui concerne les crédits de fonctionnement du conseil de Paris, le système existe depuis... (*Exclamations prolongées sur les mêmes bancs.*)

Il n'a jamais été remis en cause... (*Claquements de pupitres sur les mêmes bancs.*) par les lois de 1975 et de 1977.

Ces crédits représentent 3 p. 100 de l'ensemble du budget de Paris (*Mêmes mouvements.*)...

Ils représentaient 50 millions de francs par an sur les vingt années (*Interruptions, bruit et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

Leur montant est passé à 87 millions de francs, vous le savez, parce que la loi dite P.L.M. a augmenté considérablement les frais de fonctionnement (*Huées et claquements de pupitres redoublés sur les mêmes bancs.*)

Il n'est pas question que ces crédits ne soient soumis à aucun contrôle. (*Tumulte.*)

**M. le président.** Monsieur le ministre, je crois que cela suffit. (*M. le ministre chargé des collectivités locales se rassied.* - *Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.* - *Vives exclamations et claquements de pupitres prolongés sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il n'est de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre !

**M. Jean-Pierre Michel.** Chirac, embusqué !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Mesdames, messieurs les députés (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.* - « Ah ! », *sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je ne sais pas si tout le monde a bien conscience de quoi il s'agit ! Il y a le fond et il y a les raisons !

Le fond : c'est un texte qui légalise une situation qui a toujours existé (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), que personne n'a jamais critiquée et qui, par définition, ne peut pas l'être, car elle est totalement contrôlée et maîtrisée. (*Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Michel Sepin.** C'est faux !

**M. le Premier ministre.** Puis il y a les raisons : ces messieurs, un peu gênés, semble-t-il par la question précédente, se sont défilés à l'occasion de celle-ci. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.* - *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### RESTAURANTS DU COEUR

**M. le président.** La parole est à M. Jack Lang. (*Vives protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. dont de nombreux députés quittent l'hémicycle.* - *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe du R.P.R.** Leur temps de parole est épuisé !

**M. le président.** Non, messieurs, leur temps de parole n'est pas épuisé. J'en tiens le contrôle.

Laissez-moi présider, je vous prie ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Claude Bartolone.** Il est à l'image de Chirac.

**M. le président.** Monsieur Jack Lang, vous avez la parole pour une question brève, car il vous reste trois minutes.

**M. Jack Lang.** Monsieur le président, certaines circonstances peuvent inviter - on en a eu un exemple à l'instant - à l'union des Français et de leurs représentants, quelles que soient leurs sensibilités politiques.

Dimanche dernier, les Français ont offert le magnifique spectacle d'un peuple généreux qui refuse que plusieurs centaines de milliers de citoyens vivent dans la misère et la faim. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F.** Par votre faute !

**M. Jack Lang.** Ce splendide cri du cœur était en même temps un appel à chacun d'entre nous, quel que soit le banc où il siège.

**M. Jean-Claude Delbos.** Qui a créé les nouveaux pauvres ? C'est vous !

**M. Jack Lang.** L'invitation était une invitation à honorer l'engagement pris à l'égard de Coluche. (*Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Ce nom suscite beaucoup de révolte de l'autre côté de l'hémicycle. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Il s'agissait de l'engagement d'accorder une réduction d'impôt aux contribuables les plus modestes qui feraient don d'argent aux « Restaurants du cœur ».

En février dernier, Laurent Fabius avait promis de soutenir cette proposition. Quelques jours plus tard, au nom de l'opposition de l'époque, M. Pierre-Christian Taittinger soutenait cette même initiative. L'accord était par conséquent réalisé entre la droite et la gauche et permettait d'espérer une unanimité.

L'équipe des Restaurants du cœur est très déçue de constater que l'amendement n'a pas été voté. Ceux qui organisent cette opération et ceux qui se sont joints à ce mouvement vous prient, mesdames, messieurs, de répondre à leur appel par un oui unanime et enthousiaste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Claude Delbos.** Non !

**M. Robert-André Vivien.** Ce n'est pas une question ! Qu'est-ce que c'est que ce bateleur, ce voyageur de commerce !

**M. Jack Lang.** Monsieur le Premier ministre, vous ne pouvez à la fois vous opposer à cette mesure et réduire les crédits publics de lutte contre la pauvreté, les crédits pour les handicapés et les personnes âgées.

C'est pourquoi nous vous demandons de prendre modèle sur la générosité des Français et, à l'exemple des pays voisins, d'accorder un véritable minimum à chaque Français. Proposez au Parlement l'adoption de l'« amendement Coluche ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**Un député du groupe Front national (R.N.).** C'était un bouffon !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.

**M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur le président, j'ai eu quelque mal à entendre la question de M. Lang, mais je crois en avoir deviné l'essentiel.

Si j'ai bien observé le calendrier, le cœur de M. Lang saigne au rythme des émissions de télévision qui lui permettent de faire quelques coups médiatiques. (*Applaudissements et rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.* - *Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean Lacombe.** C'est minable !

**M. François Loncle.** Pauvre type !

**Mme Yvette Roudy.** C'est incroyable !

**M. le ministre chargé du budget.** Soyons sérieux : les Restaurants du cœur, qu'est-ce que c'est ? C'est une initiative généreuse qu'un certain nombre d'entre nous, sur tous les bancs de l'Assemblée, ont saluée et qui est le produit d'un phénomène qui est apparu au cours des dernières années, hélas ! celui de la nouvelle pauvreté. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Face à ce phénomène, qu'est-ce qui a été fait avant le 16 mars, du temps où M. Lang avait la capacité de faire déposer des projets de loi par le gouvernement de l'époque ? Rien ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.* - *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** C'est faux !

**M. le ministre chargé du budget.** Sur ce problème des restaurants du cœur, qu'est-ce que nous avons fait, nous ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Rien !

**M. le ministre chargé du budget.** Nous avons pris des engagements (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

**M. Gérard Bapt.** Faux !

**M. Claude Bartolone.** C'est scandaleux !

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie !

**M. le ministre chargé du budget.** ... avant le 16 mars. Je les ai confirmés moi-même de façon très précise, en liaison avec mes collègues M. Zeller et M. Malhuret. Grâce à l'initiative de certains parlementaires, parmi lesquels M. Philippe Vasseur, ces engagements ont été tenus et l'Assemblée nationale a voté une disposition fiscale qui porte de 1 à 1,25 p. 100 la limite dans laquelle les versements aux œuvres d'intérêt général pourront être déduits de l'impôt sur le revenu (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie !

**M. le ministre chargé du budget.** ... et a créé, pour les revenus modestes, une nouvelle mesure fiscale qui permet, dans la limite de 500 francs par an, de bénéficier d'un crédit d'impôt de 25 p. 100.

**M. Jean-Pierre Michel.** C'est faux !

**M. le ministre chargé du budget.** Voilà ce que nous avons fait. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Alors, monsieur Lang, il y a deux façons d'avoir du cœur.

La première façon, c'est de se le mettre en bandoulière, chaque fois qu'on voit une caméra de télévision. C'est ce que vous faites. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Et ce n'est suivi d'aucune conséquence concrète. (*C'est grotesque ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

La seconde manière d'avoir du cœur, c'est de faire preuve d'un peu de retenue et de pudeur, mais d'agir.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est scandaleux !

**M. le ministre chargé du budget.** Eh bien ! c'est celle que je choisis.

**M. René Drouin.** C'est grotesque !

**M. le ministre chargé du budget.** J'ai confiance dans le bon sens des Français ; ils ont déjà choisi et ils sauront choisir à nouveau ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

#### INCENDIE À L'USINE CHIMIQUE SANDOZ PRÈS DE BÂLE

**M. le président.** La parole est à M. Jean Ueberschlag.

**M. Jean Ueberschlag.** Ma question s'adresse au ministre de l'environnement.

**M. Alain Bruno.** Il existe ?

**M. Jean Ueberschlag.** Pour la seconde fois en six mois, l'actualité me contraint d'intervenir dans cette enceinte pour évoquer un événement qui pose le problème de la sécurité et qui a touché une partie de l'Alsace.

En effet, le samedi 1<sup>er</sup> novembre à zéro heure neuf, un incendie a été déclaré dans une usine chimique près de Bâle ; à zéro heure vingt, l'alerte a été donnée en Suisse. Une cellule de catastrophe a été mise en place et des mesures d'alerte et d'information de la population suisse ont été prises.

Ce n'est qu'à cinq heures trente que les autorités françaises, en l'occurrence le préfet du Haut-Rhin, ont été officiellement prévenues et qu'un dispositif a pu être mis en place, qui a été opérationnel à une heure où, du côté suisse, on décidait la levée des mesures de sauvegarde.

Cet incendie, survenant après trois incidents du même type en quelques semaines, a provoqué la formation d'un nuage gazeux qui s'est propagé pratiquement sur tout le département du Haut-Rhin. Globalement, plus d'un million de personnes suisses, françaises ou allemandes ont été incommodées par ce gaz.

Par ailleurs, le Rhin a subi une pollution spectaculaire. On peut frémir à l'idée que d'autres produits ont ou auraient pu être libérés dans l'atmosphère. Les catastrophes de Seveso et Bhopal sont encore bien trop vivantes dans nos mémoires.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, quelles mesures vous entendez prendre, en relation avec vos collègues concernés, pour que soient mis sur pied une commission d'évaluation et de surveillance des risques chimiques ainsi qu'un système d'alarme international efficace, à l'instar de ce qui existe pour le risque nucléaire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur quelques bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement.

**M. Alain Carignon, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement.** Vous avez raison de dire, monsieur le député, que la prévention des risques chimiques est à l'ordre du jour. Dans 328 usines françaises soumises à la directive « Seveso », un certain nombre d'études sont réalisées et vous savez que le département du Haut-Rhin regroupe onze de ces installations, dont les usines du Pont-de-Nemours à Cemay et de Sandoz à Huningue, qui mettent en œuvre des pesticides tels que ceux présents dans l'entreprise dont vous avez parlé.

Ces études me sont remises au fur et à mesure et je dois les exploiter pour demander la mise en place de mesures de prévention complémentaires lorsqu'elles sont nécessaires. Il faut améliorer la sécurité et, vous le savez, le ministre de l'intérieur a décidé que le plan Orsec-Tox, trop général, serait remplacé par des plans d'intervention adaptés à chaque site et complétés par des mesures d'information des populations.

Je partage votre inquiétude car nos sociétés sont mal préparées. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé, dès mon arrivée, une véritable mobilisation des industriels, des ingénieurs, de l'inspection des installations classées afin de mettre en place un dispositif de prévention.

Je n'insiste pas sur les accidents de Bhopal, de Mexico - l'explosion de 1984 comme le tremblement de terre de 1985 -, de Tchernobyl ou enfin sur l'accident chimique qui s'est produit en Bulgarie, il y a quelques jours, dont personne ne parle mais qui a pourtant fait dix-sept morts et dix-neuf blessés.

Heureusement, nous n'avons pas connu une telle catastrophe à Bâle. Il n'en reste pas moins, et vous avez eu raison de le relever, que la transmission des informations ne s'est pas bien faite pendant la nuit du 31 octobre au 1<sup>er</sup> novembre entre les autorités suisses et françaises. Je l'ai précisé moi-même dès le 1<sup>er</sup> novembre au matin. L'incendie dans l'entrepôt a démarré à minuit, et les autorités helvétiques n'ont informé leurs homologues français que vers sept heures, même si un appel téléphonique avait été adressé antérieurement à la police fluviale. Le préfet du Haut-Rhin a néanmoins pris, vous le savez, des dispositions dès six heures du matin pour donner, par haut-parleurs, des consignes à la population.

A la suite de ces événements, j'ai demandé au préfet de rencontrer ses homologues suisses. Il s'est rendu hier après-midi à Bâle pour rencontrer les présidents des conseils d'Etat de Bâle-ville et Bâle-campagne. Parallèlement, à Saint-Louis, en France, s'est tenue hier aussi une réunion entre autorités administratives et élus. Il a été décidé de réactiver un système d'échanges téléphoniques peut-être un peu oublié entre la préfecture, où il y a pourtant une permanence vingt-quatre heures sur vingt-quatre, et les conseils d'Etat des deux cantons suisses ainsi qu'entre la police de Bâle et les corps de sapeurs-pompiers de Saint-Louis. Par ailleurs, une ligne téléphonique directe sera ajoutée à ce dispositif.

Enfin, j'ai demandé un examen des améliorations possibles quant au contenu des informations à échanger et aux modalités de ces échanges en cas d'accident. Le préfet intégrera ainsi la possibilité d'accident de l'autre côté de la frontière dans le dispositif opérationnel qui est en place du côté français et qui doit être prochainement revu dans le cadre des réformes que j'évoquais. C'est donc un travail très concret qui s'engage actuellement entre les autorités compétentes de chaque côté de la frontière, sur une base bilatérale.



Mais je tiens à annoncer à l'Assemblée que ce problème d'information préventive en cas d'accidents auxquels nos sociétés sont très mal préparées est l'un des éléments essentiels du projet de loi que j'aurais l'honneur de présenter bientôt au nom du Gouvernement sur les risques majeurs à caractère technologique, industriel ou naturel, de façon que notre pays organise mieux son système de prévention et d'information. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

#### REMBOURSEMENT DES MÉDICAMENTS PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE

**M. le président.** La parole est à M. Bernard-Claude Savy.

**M. Bernard-Claude Savy.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

Monsieur le ministre, le remboursement des médicaments préoccupe le Gouvernement et les Français. Les informations contradictoires dont la presse se fait l'écho ajoutent à leur inquiétude. C'est ainsi qu'on a entendu dire successivement que les médicaments remboursés à 40 p. 100 ne devaient plus être remboursés du tout. On a entendu dire par la suite qu'ils diminueraient mais qu'ils ne seraient pas remboursés à 100 p. 100, en cas de maladie elle-même remboursée à 100 p. 100. En dernière heure, ce sont les vitamines qui disparaîtraient du remboursement, et encore, pas toutes les vitamines.

Le remboursement des médicaments constitue la plus petite part des dépenses de l'assurance-maladie, environ 5 p. 100, soit 2,19 p. 100 des dépenses de la sécurité sociale, et ne devrait pas faire l'objet d'une mesure particulière. De plus, les vitamines ne représentent que 2 p. 100 de ces 5 p. 100.

Ne s'agit-il pas là d'une mesure un peu dérisoire ? Par son caractère discriminatoire, elle risque de mettre en péril certaines firmes spécialisées alors que d'autres seraient protégées.

Il faut également prendre en considération l'effet psychologique que pourrait produire sur les malades le « déremboursement » d'un médicament qui constituerait une forme de désaveu officiel de l'efficacité d'un produit auquel ils font confiance pour améliorer leur état de santé. Quand on ne croit pas à un traitement, il a peu de chances de réussir, et on commence par ne pas le suivre !

C'est sur un plan d'ensemble qu'il faut envisager la réforme de la sécurité sociale sans déséquilibrer tel ou tel secteur de la santé car se serait sans profit durable pour quiconque. Il doit sans doute concerner, par ses structures propres, les méthodes de gestion, l'information des assurés, les différents types de prestations, le tiers payant, les centres de soins, les secteurs non concurrentiels et non, à notre avis, par un élément particulier des soins, menacer l'efficacité d'un traitement sans apporter de solution au problème général.

En attendant ce grand projet, les Français aimeraient, monsieur le ministre, connaître le point exact des réformes concernant le remboursement de leurs médicaments. Je vous en remercie à l'avance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

**M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Monsieur le député, vous connaissez comme moi l'état financier de la sécurité sociale. Vous savez que, face à cette situation, que M. le Premier ministre lui-même a pu qualifier de dramatique, il nous a fallu prendre des mesures d'urgence concernant en particulier l'assurance vieillesse.

Vous savez également que nous avons transmis à la Caisse nationale d'assurance maladie un ensemble de mesures qu'elle doit examiner lors de la réunion de son conseil d'administration prévu pour le 12 de ce mois.

Les propositions que nous avons faites visent à rationaliser le système. Elles respectent les fondements de l'institution tant il est vrai que nous n'avons d'autre but que la protection de la sécurité sociale.

C'est dans ce contexte et dans cette perspective que nous avons effectivement fait examiner par ce qu'on appelle la commission de la transparence - commission chargée de fixer le prix et le taux de remboursement des médicaments - un certain nombre de produits actuellement remboursés à 40 p. 100.

Le 25 septembre dernier cette commission, ayant traité la classe des vitamines, a rendu un avis favorable au « déremboursement » de certaines d'entre elles et a proposé à l'inverse de remonter de 40 à 70 p. 100 le taux de remboursement des vitamines B 12 et D qui ont, elles, une indication thérapeutique. Cette simple mesure, je le souligne, permettra à la sécurité sociale une moindre dépense annuelle de 500 millions de francs.

Nous avons également saisi la Caisse nationale d'un projet de texte permettant de ne rembourser qu'à 40 p. 100, sauf entente préalable, les médicaments ayant ce taux de remboursement affiché et de ne plus permettre leur gratuité quasi systématique.

Il faut savoir en effet que les dépenses de pharmacie du régime général augmentent actuellement à un rythme de 10 p. 100 par an, c'est-à-dire quatre fois le taux de l'inflation. Or chaque point de hausse des dépenses de pharmacie pèse de 330 millions de francs sur les comptes de l'assurance maladie.

Cela dit, il est clair, monsieur le député, qu'aucune mesure visant à rééquilibrer les comptes de la sécurité sociale ne peut être totalement indolore. Il est non moins clair que tous les partenaires de l'institution doivent apporter leur contribution à l'effort commun.

Si l'on veut atteindre l'objectif, il faut de la détermination et du courage et chacun doit se sentir impliqué. Rien ne serait pire que de prendre la poudre d'escampette à la première escarmouche ou de se mettre à jouer au petit jeu que l'on a trop longtemps pratiqué en matière de sécurité sociale : « ce n'est pas moi, c'est l'autre ».

J'entends dire, parfois, que seul un plan d'ensemble de réforme de la sécurité sociale...

**M. Jean-Claude Martinez.** Effectivement !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** ... est susceptible d'apporter une réponse, sans autre précision d'ailleurs.

**M. Jean-Claude Martinez.** Mais si !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Si le plan qu'on évoque ainsi est celui que je crois parfois deviner, à savoir la remise en cause pure et simple d'un système auquel les Français sont légitimement attachés, je le dis très clairement : pour le mettre en œuvre, monsieur Martinez, il faudra s'adresser à un autre gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

#### PRIMES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**M. le président.** La parole est à M. Yves Guéna.

**M. Yves Guéna.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

Nous avons appris par la presse que, très récemment, un comité interministériel avait modifié les conditions d'octroi des primes d'aménagement du territoire.

**M. Jacques Roux.** Très bonne question !

**M. Yves Guéna.** En gros, d'après ce que nous avons compris, ces primes seront maintenant accordées directement par l'Etat, qui a repris les crédits correspondants, tandis que les régions, qui en avaient la responsabilité précédemment, n'auront plus que des compétences relativement limitées et subalternes.

C'est là une décision d'importance, qui nous conduit à poser quelques questions.

Pour éclairer mon propos, je dirai que le système actuel de montage financier, très compliqué, pour les créations d'entreprises et les créations d'emplois n'est pas véritablement satisfaisant. Celui qui veut créer une entreprise est soumis à une espèce de course d'obstacles des plus difficiles. En général, il va essayer de trouver une commune où on lui construira une usine relais. Ensuite, il sollicitera de la région la prime de création d'entreprise. Comme cela ne sera pas suffisant, il se tournera vers le département pour faire abonder ces crédits. Son dossier va passer devant un ou deux comités techniques, à toutes chances d'être renvoyé car il n'est pas complet, puis sera examiné par un groupe interassemblées jusqu'à ce que, enfin, le bureau du conseil régional lui donne satisfaction, du moins on peut l'espérer. Et encore n'ai-je parlé que des cas les plus simples.

A ce petit jeu, les gens les plus sérieux, les meilleurs, ont épuisé l'influx nerveux dont ils auraient tant besoin pour créer leur entreprise. Pour d'autres - les moins bons - il arrive que, lorsque la prime est accordée, ils aient déjà déposé leur bilan.

Mes questions, monsieur le ministre, sont donc les suivantes.

Premièrement, comment comptez-vous concilier décentralisation et aménagement du territoire ? Ce sont des notions antinomiques. C'est un problème à peu près insoluble mais, comme disait Churchill, les hommes d'Etat sont faits pour résoudre les problèmes insolubles, sinon tout le monde pourrait être un homme d'Etat. Où placez-vous la barre ? Votre réponse sera éclairante pour l'avenir.

Deuxièmement, en prenant la décision à laquelle je faisais allusion, le Gouvernement entend-il s'orienter dans un certain sens en ce qui concerne la place de la région dans notre dispositif administratif ? Deux hypothèses, en effet, sont possibles. Ou bien, ce que je ne souhaite pas, la région est - chronologiquement s'entend - un quatrième échelon de l'administration, situé entre le département et l'Etat, ou bien elle est un relais chargé de donner l'impulsion pour les grands équipements interdépartementaux. Avez-vous, à travers vos décisions, envisagé la réponse à cette question ?

Enfin, monsieur le ministre, nous sommes très nombreux ici à dire que nous voulons libérer les entrepreneurs des carcans administratifs, que nous voulons leur donner davantage le sens des responsabilités. Ma dernière question est donc celle-ci : quand donc, et dans quelle mesure, commencera-t-on à revenir sur ce système de primes au coup par coup pour créer des entreprises, système qui, vous le savez bien, est moins favorable aux industriels qu'aux chevaliers d'industrie ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports.

**M. Jacques Douffiaques, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports.** Monsieur le député, je vous présente tout d'abord les excuses de M. Méhaignerie qui, retenu au Sénat par la présentation du projet de loi consacré au logement, ne peut vous répondre lui-même.

Voici ce qu'il souhaitait répondre à votre question.

La politique d'aménagement du territoire doit évidemment tenir compte de la nouvelle situation créée tant par la décentralisation que par la régionalisation elle-même, qui n'a sans doute pas encore trouvé sa juste place. C'est une des raisons essentielles qui ont conduit M. Méhaignerie à confier à M. Olivier Guichard - en référence, peut-être, à l'homme d'Etat que vous évoquiez, monsieur le député - le soin d'établir un rapport sur les orientations à donner à cette politique difficile. Ce rapport doit être remis au Gouvernement d'ici à une dizaine de jours, et un débat sera engagé avec les élus sur les suites à lui donner.

En ce qui concerne les primes à l'aménagement du territoire, vous rejoignez les choix faits par le Gouvernement : réduction des aides directes aux entreprises et, en même temps, de la fiscalité qui pèse sur elles, effort concentré sur les grandes infrastructures de circulation et de transport, sur la base du désenclavement.

De nombreux présidents de conseil régionaux, probablement pour les raisons que vous avez évoquées vous-même, ont une attitude comparable sur les primes régionales à l'emploi et sur la prime régionale à la création d'entreprise. Le Gouvernement est donc décidé à laisser une très grande liberté d'appréciation aux régions sur l'utilisation de ces primes.

Au niveau de l'Etat, seule subsistera dans le budget de 1987 une dotation de 300 millions de francs afin de favoriser l'implantation en France d'entreprises internationales pour lesquelles la concurrence est très forte avec les autres pays européens.

Ces modifications manifestent la résolution de l'Etat de poursuivre la réduction des interventions directes sur l'activité des entreprises au profit d'un renforcement de l'effort d'équipement et d'amélioration de l'environnement de l'activité productive. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur quelques bancs du groupe du R.P.R.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

#### CONTRÔLE DES PRIX, CONTRÔLE DES CHANGES

**M. le président.** La parole est à M. Charles Millon.

**M. Charles Millon.** Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

Monsieur le ministre, vous vous êtes défini vous-même comme le ministre des libertés économiques. C'est une révolution dans les esprits et dans les habitudes, qui s'est d'ailleurs traduite - nous nous en félicitons - par diverses dispositions fiscales, juridiques ou financières visant à rendre plus de liberté à notre secteur productif. Liberté des changes et libertés des prix sont probablement les deux préalables économiques à ce recul de l'Etat.

Mais cette liberté telle que vous l'avez conçue est-elle totale, est-elle véritable ?

La liberté des prix doit être achevée au 31 décembre 1986. Il semble que, dans certains secteurs, l'administration exige, en contrepartie de la libération des prix, des engagements extrêmement rigoureux de la part des professions concernées.

**M. Pierre Sirgue.** Eh oui !

**M. Charles Millon.** Peut-on espérer que l'ordonnance prochainement soumise à délibération du conseil des ministres confirmera une liberté pleine et entière, et ce sans aucune possibilité d'un quelconque contrôle administratif, conformément à la loi d'habilitation votée par le Parlement ?

Pouvez-vous d'autre part, monsieur le ministre, préciser quels secteurs seront, au 1<sup>er</sup> janvier 1987, éventuellement exclus du mouvement de libération des prix ?

La liberté des changes, quant à elle, paraît pour l'instant freinée, d'abord, par l'obligation de domiciliation qui frappe des opérations de commerce extérieur, obligation très lourde, notamment pour les petites et les moyennes entreprises, ensuite, par certaines séquelles d'habitudes prises par l'administration douanière - de très nombreuses réglementations appliquées par les douanes subsistent encore, dont on ne sait si elles sont édictées pour des motifs de contrôle statistique du commerce extérieur ou pour l'exercice rampant du contrôle des changes - enfin, par le maintien d'un contrôle étroit des investissements étrangers en France et français à l'étranger. Entendez-vous, monsieur le ministre, établir en droit et en fait la liberté des changes, et si oui, selon quel calendrier ?

Enfin, en ce qui concerne le futur droit de la concurrence, envisagez-vous, monsieur le ministre, de transférer le pouvoir d'autorité à l'autorité judiciaire et non, comme certains voudraient le craindre, à l'autorité administrative ?

La réponse à ces trois questions concernant la liberté des prix, la liberté des changes et le futur droit de la concurrence nous confirmera, je l'espère, que vous êtes vraiment le ministre des libertés économiques ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. - Murmures sur les bancs des socialistes.*)

**M. François Loncle.** C'est dur !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.

**M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur le député, M. le ministre d'Etat, qui n'a pu assister à la totalité de la séance des questions d'actualité, m'a prié de l'excuser auprès de vous et m'a demandé de vous communiquer sa réponse.

Je rappellerai tout d'abord ce que nous avons déjà fait dans le domaine des changes. En cette matière, nous avons rendu aux particuliers et aux entreprises un degré de liberté qu'ils n'avaient pas connu depuis 1968, et je dirai même depuis 1945 ! Ce qui a été fait en l'espace de sept mois est sans précédent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

Les mesures de libération ont été prises en trois étapes successives en avril, mai et juillet. Elles ont notamment permis à la France de renoncer à la clause de sauvegarde dont elle avait constamment fait usage depuis 1968 et de se situer dans le groupe des pays les plus libéraux du monde en matière de change.

Pour les entreprises nous avons rétabli la liberté de gestion du risque commercial, avec trois mesures : la suppression des obligations de cession des devises par anticipation pour les exportateurs ; la liberté de conserver des devises encaissées jusqu'à trois mois, ce qui est un délai très convenable pour la gestion de trésorerie ; enfin, la liberté totale des couvertures à terme et des options de change. Nous avons également établi la liberté de réalisation des opérations financières : celle d'investir à l'étranger, ainsi que celle d'emprunter en devises sans aucun plafond et de rembourser par anticipation ou de couvrir, à terme, les échéances.

Je crois donc pouvoir dire aujourd'hui que les entreprises, pour ce qui concerne leurs transactions commerciales, sont en régime de liberté des changes.

Pour les particuliers, nous avons rétabli la liberté de gestion du patrimoine, qu'il s'agisse des achats de valeurs mobilières - avec la suppression de la devise titre -, des achats immobiliers, des transferts de patrimoine pour les Français qui s'installent à l'étranger ou des donations. Nous avons également pris des mesures de libération pour les voyages touristiques et les transferts courants, notamment en relevant les seuils pour les retraits d'argent à l'étranger et pour les transferts autorisés sans justification, mesures d'une portée telle que la réglementation ne constitue plus aucune gêne pour la vie courante.

Je crois pourtant, avec M. Balladur, que nous pouvons aller encore un peu plus loin et supprimer certaines restrictions qui peuvent apparaître gênantes pour la vie des affaires ou celle des particuliers. Nous annoncerons très prochainement de nouvelles mesures de libération des changes qui comporteront une réduction sensible des procédures administratives dans le sens que vous souhaitez, monsieur Millon.

Pour ce qui concerne les prix, le Gouvernement s'est engagé à ce que la libération des prix soit totale à la fin de l'année 1986. Nous respectons cet engagement, avec efficacité, non pas dans la précipitation, comme d'aucuns l'auraient souhaité, mais avec sérénité, par étapes progressives, et en contrôlant le processus.

D'ores et déjà, l'ensemble des prix industriels, à l'exception des prix des médicaments remboursables par la sécurité sociale, du tabac et du livre, qui posent des problèmes spécifiques, sont libérés, ainsi que la totalité des services rendus aux industriels, l'ensemble du commerce non alimentaire et une très grande partie des services.

Depuis la rentrée, les secteurs qui restent encore à libérer le sont au rythme de 5 à 6 p. 100 de l'indice chaque mois. Ces libérations interviennent semaine après semaine, en un processus continu. Je peux ainsi vous annoncer que, la semaine prochaine, par exemple, seront libérés les prix des cantines d'entreprise, ceux des commerces de volailles et de gibiers et ceux des théâtres et concerts. Pardonnez-moi ce mélange quelque peu hétéroclite !

**M. Jacques Toubon.** C'est prévertien ! (*Sourires.*)

**M. le ministre chargé du budget.** D'ici à la fin de l'année, il sera, de la même façon, procédé à la libération des quelques secteurs du commerce de détail alimentaire ou des prestations de service qui sont encore, à titre provisoire, sous un régime d'encadrement. Je précise que, pour plusieurs de ces professions, les prix sont d'ores et déjà libres pour une grande partie de leur activité.

Comme vous le voyez, monsieur le député, l'essentiel du chemin a déjà été accompli, de façon ordonnée, et le Gouvernement tiendra l'engagement qu'il avait pris d'achever le processus de libération à la fin du mois de décembre 1986.

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. le ministre chargé du budget.** Vous le savez, ce qui a été fait l'a été sans dérapage des prix, puisque nous sommes en mesure de tenir le pari que nous avions fait d'une hausse des prix qui, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre, ne dépasse pas 2,4 p. 100.

Un tel résultat doit beaucoup au comportement des responsables d'entreprises, de tous secteurs et de toutes dimensions, qui jouent le rôle de la concurrence.

Il y a quelques cas ponctuels de comportement que j'appellerai par euphémisme des « rattrapages anormaux », mais ces cas sont isolés et très peu significatifs. Ils sont connus et, lorsqu'ils se produisent, les services ont reçu pour consigne de faire preuve de vigilance. Il faut ici, en effet, dissiper une illusion - illusion que vous ne partagez pas, j'en suis

convaincu, monsieur Millon. Le libéralisme, les libertés économiques auxquels nous sommes tous attachés, ce n'est pas l'absence de règles, ce sont au contraire des règles du jeu clairement définies, connues de tous et appliquées avec rigueur, comme cela se passe dans tous les pays comparables.

**M. Charles Miossec.** Le libéralisme, ce n'est pas l'anarchie !

**M. le ministre chargé du budget.** La libération des prix, de ce point de vue, ne peut se concevoir sans que soit assuré pleinement le jeu de la concurrence.

Je confirme que le Gouvernement a achevé la préparation de l'ordonnance abrogeant les ordonnances de 1945 - voilà un engagement qui sera également tenu dans les délais - et réformant le droit de la concurrence.

Ce texte est devant le Conseil d'Etat. Il rénove complètement la matière et prévoit une réduction très importante des pouvoirs d'intervention de l'administration. Il crée un conseil de la concurrence, indépendant des pouvoirs publics, doté de pouvoirs de saisine très larges, d'un pouvoir de sanction propre et d'un pouvoir d'injonction qui sera soumis, ce qui est très important, au contrôle du juge judiciaire. Conformément à la loi d'habilitation, il renforce considérablement les droits de la défense et les garanties offertes aux agents économiques contre l'arbitraire.

Ainsi, mesdames, messieurs les députés, avec la libération des prix et la modernisation du droit de la concurrence, le Gouvernement aura rendu aux entreprises la liberté qui doit leur permettre de lutter à armes égales avec leurs concurrentes étrangères. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

#### VOYAGE DU PATRIARCHE SFEIR À PARIS

**M. le président.** La parole est à M. Aymeri de Montesquiou.

**M. Aymeri de Montesquiou.** Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Mgr Sfeir, patriarche de l'église maronite libanaise, mandaté par l'ensemble des églises chrétiennes et par le grand muphti Scheikh Hassan Khlaled a été reçu par Sa Sainteté le pape et a rencontré les plus hautes autorités de notre pays. Plus qu'un acte de foi d'un homme très respecté dans son pays et au-delà, cette visite apparaît comme une démarche mûrement préparée, sursaut de volonté de plusieurs communautés libanaises menacées voulant en finir avec un conflit absurde et tragique.

Après la réunion des ministres des affaires étrangères de la Communauté, après les attaques de la presse britannique contre la France, je veux, monsieur le ministre, considérer ces rencontres comme un encouragement déclaré à la mobilisation de tous les Libanais de bonne volonté. Une telle position serait le meilleur démenti aux détracteurs de la politique menée par la France.

Notre profonde connaissance de ce pays, les très nombreux amis que nous y comptons, sont autant d'atouts que nous nous devons d'utiliser pour atténuer la tension dans cette partie du monde.

Afin de marquer l'importance de cette visite, nous ne pourrions nous satisfaire, monsieur le ministre, d'un simple rappel de nos liens historiques avec le Levant. Il vous est sans doute difficile de nous communiquer tous les engagements que vous avez pu prendre. Mais il est indispensable que vous nous confirmiez le rôle que la France jouera dans cette partie du monde, non seulement dans l'intérêt de tous les Libanais, mais aussi pour le développement de notre présence culturelle, de nos intérêts économiques au Moyen-Orient et, enfin et surtout, pour la réalité de notre influence politique dans le monde. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes.

**M. Bernard Bosson, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes.** Monsieur le député, M. le ministre des affaires étrangères, qui participe actuellement à la conférence de la C.S.C.E. à Vienne, vous prie de l'excuser et m'a chargé de vous répondre en son nom.

Le patriarche maronite d'Antioche et de tout l'Orient rend traditionnellement visite à la France dès son élection. Cette tradition a pour origine le rôle protecteur des chrétiens que notre pays a toujours rempli dans cette région du monde, ainsi que les liens d'étroite amitié entre la France et le Liban. L'Eglise dont le patriarche maronite d'Antioche a la responsabilité - et qui est une part de l'Eglise catholique - compte quatre millions de fidèles dont 950 000 au Liban et 27 000 en France.

Compte tenu de la situation dramatique au Liban, cette visite n'a pas été seulement une visite de tradition. Depuis son élection en juin dernier, Mgr Sfeir n'a cessé d'œuvrer pour que le dialogue entre les communautés libanaises se renoue.

Nous avons donc reçu un homme de paix qui, en raison du profond respect dont il bénéficie dans toutes les communautés, peut jouer et joue un rôle important dans l'éventuelle réconciliation nationale.

La France l'a évidemment incité à poursuivre ses courageux efforts en faveur du dialogue et elle a réaffirmé concrètement sa disponibilité à agir dans le même sens. Par ailleurs, elle lui a donné l'assurance que le retrait de la F.I.N.U.L. ne se ferait pas de façon unilatérale et que la communauté internationale serait mise face à ses responsabilités. Enfin, elle l'a assuré de son aide dans le domaine culturel.

Le patriarche a fait part de sa crainte que l'opinion publique française ne confonde dans une même réprobation les agissements meurtriers de quelques individus et un peuple tout entier. Nous lui avons assuré qu'il n'en était rien.

Les autorités françaises, qui ont attaché la plus grande importance à la visite de Mgr Sfeir - d'ailleurs, il a été reçu au plus haut niveau de l'Etat - ont tenu le plus grand compte des analyses, suggestions et confidences qui leur ont été faites par leur éminent interlocuteur.

En ce qui concerne la politique de la France au Liban, vous la connaissez. Et M. le Premier ministre vous l'a rappelée, si besoin était, excellemment tout à l'heure. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

#### DÉDUCTIONS FISCALES POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION

**M. le président.** La parole est à M. Germain Gengenwin...

Si j'ai mal prononcé votre nom, voudriez-vous m'indiquer la prononciation correcte ?

**M. Jean-Claude Gaudin.** A l'alsacienne ou à la française ? (*Rires.*)

**M. Germain Gengenwin.** A la française.

**M. le président.** Je vous remercie.

**M. Germain Gengenwin.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie, des finances et de la privatisation et concerne la suppression du dispositif d'incitation fiscale en faveur des économies d'énergie.

Avec l'ensemble des métiers du bâtiment, notamment les petites entreprises, je voudrais à nouveau appeler votre attention sur les conséquences d'une telle suppression. En effet, le grand public, qui a été sensibilisé aux économies d'énergie, risque d'en conclure très vite que celles-ci ne sont plus intéressantes. Ce désengagement de l'Etat ne peut que le conforter dans son opinion.

Or, depuis plusieurs années, les travaux favorisant les économies d'énergie - notamment lorsqu'il s'agit de réhabilitation, ont rapporté 5 milliards de francs au secteur du bâtiment, soit 1,5 p. 100 de son chiffre d'affaires.

Nombre d'entreprises qui s'étaient orientées vers ce type d'activité vont donc se retrouver déstabilisées, ce qui peut avoir pour conséquence de menacer plusieurs milliers d'emplois.

Il apparaît, par ailleurs, que l'abandon du dispositif d'incitation fiscale en faveur des économies d'énergie ne peut que favoriser le développement d'une économie parallèle pour ce type de travail, c'est-à-dire encourager le travail au noir.

Enfin, l'ensemble de l'économie nationale risque de souffrir de cette mesure le jour où un retournement de la conjoncture nationale provoquera une remontée du prix de l'énergie.

Les arguments que j'ai avancés me permettent-ils d'espérer, monsieur le ministre, une reconduction du dispositif d'incitation fiscale en faveur des économies d'énergie ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.

**M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur le député, il s'agit d'une affaire relativement exemplaire sur le plan de la philosophie - si je peux utiliser ce mot peut-être un peu ambitieux - qui est la nôtre en matière de fiscalité.

L'année 1974 fut marquée, chacun le sait, par le premier choc pétrolier. Jusqu'à cette date, les Français étaient habitués à vivre avec une énergie et un pétrole à bon marché, et ils n'avaient pas tous à l'esprit le souci de les économiser. Il a alors fallu changer les comportements et créer des habitudes nouvelles.

Voilà pourquoi, à titre transitoire et exceptionnel, on a institué un système d'incitation fiscale en faveur des économies d'énergie et l'on a créé, en même temps, l'Agence française pour les économies d'énergie, qui, depuis, est devenue l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie. Mais, dès la création de l'Agence française pour les économies d'énergie, il était prévu que son existence serait temporaire.

Ce dispositif a été maintenu lors du second choc pétrolier, en 1978.

Aujourd'hui, en 1986, nous avons subi un choc pétrolier à rebours. Mais ce qui est important, c'est que l'objectif fixé par le Gouvernement et le législateur de l'époque ait été atteint : les comportements ont en effet changé et de nouvelles habitudes ont été prises.

Par exemple, s'agissant des constructions neuves, les normes d'isolation imposées à tous les constructeurs intègrent ce souci d'économiser l'énergie. En ce qui concerne les bâtiments anciens, qu'il s'agisse de ceux des collectivités ou de ceux des particuliers, l'investissement qui permet d'économiser l'énergie est un de ceux dont le « temps de retour », c'est-à-dire la rentabilité, est le meilleur : l'investissement de départ est amorti en deux, trois, quatre ou cinq ans.

Il est donc apparu au Gouvernement que cette aide fiscale, qui était justifiée à l'origine par des circonstances exceptionnelles et par le souci de créer des comportements nouveaux, avait perdu aujourd'hui sa raison d'être. Voilà pourquoi nous avons décidé de ne pas la renouveler.

**M. Paul Chomet.** Hélas !

**M. le ministre chargé du budget.** J'ai parlé précédemment de philosophie fiscale. En effet, il faut savoir si nous voulons multiplier les mesures, les incitations et les exonérations ponctuelles spécifiques dans notre système fiscal ou si nous voulons diminuer globalement la charge fiscale qui pèse sur les particuliers et sur les entreprises, en baissant les taux d'imposition.

Le Gouvernement s'est engagé dans la deuxième voie, parce qu'elle est plus neutre économiquement et qu'elle lui paraît beaucoup plus efficace. Ce choix ne permet pas de maintenir des exonérations spécifiques, d'autant que les motifs qui prévalaient au moment de leur création n'existent plus.

Voilà le raisonnement qui a conduit le Gouvernement à prendre cette décision. Je ne peux donc pas, monsieur le député, apporter une réponse positive à votre question. Cela dit, cette décision est à replacer dans le cadre de la cohérence générale de notre politique fiscale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe Front national - Rassemblement national.

#### RÉFORME DU CODE DE LA NATIONALITÉ

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Stirbois.

**M. Jean-Pierre Stirbois.** Ma question s'adresse à M. le garde des sceaux.

Le 27 octobre, un père de famille, M. Gilbert Béraud, se rendait avec sa femme et sa fille au cinéma Bonneveine, dans le huitième arrondissement de Marseille. Mais la suite devait

être dramatique, puisque ce père de famille fut poignardé mortellement par quatre Maghrébins à qui il demandait de se taire. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Oh, je sais, il s'agit de faits divers ! Mais il s'en produit malheureusement trop souvent dans nos cités.

Plus grave encore : deux de ces « loubards » purent s'enfuir et se réfugier en Algérie, sous couvert de la double nationalité. Cela pose donc le problème du code de la nationalité, lequel doit être profondément modifié.

C'est la raison pour laquelle le Front national a déposé une proposition de loi dans ce sens qui prévoit notamment la suppression de l'article 23 du code de la nationalité...

**Un député du groupe socialiste.** Dénagogue !

**M. Jean-Pierre Stirbois.** ... qui institue le principe de la double nationalité pour les jeunes nés en France, de parents nés en Algérie avant 1962.

Cela me conduit, monsieur le garde des sceaux, à vous poser trois questions.

Premièrement, comptez-vous supprimer cet article 23 ?

Deuxièmement, allez-vous réfléchir encore longtemps avant de déposer votre projet de loi ?

Troisièmement, avez-vous l'intention, en dépit des pressions de certains lobbies, voire de celles du Conseil d'Etat, de respecter vos engagements électoraux ou, au contraire, la volonté populaire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Albin Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice.** Monsieur le député, votre question interfère avec un projet de loi actuellement en cours d'élaboration.

La publicité donnée aux délibérations du Conseil d'Etat, auquel ce projet a été transmis il y a quelques jours...

**M. Emmanuel Aubert.** Ces fuites sont anormales !

**M. le garde des sceaux.** ... nous a éclairés sur le contenu de ce texte. Toutefois, nous l'avons été de façon incomplète, puisque le Gouvernement n'a pas encore pris à son sujet de position définitive.

**Un député du groupe socialiste.** Ce n'est pas étonnant !

**M. le garde des sceaux.** Je veux cependant profiter de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour déplorer que les délibérations du Conseil d'Etat qui, je le rappelle, doivent être tenues secrètes...

**M. André Fenton et M. Emmanuel Aubert.** Très bien !

**M. le garde des sceaux.** ... aient été, une fois de plus, étalées dans les journaux...

**Plusieurs députés du groupe du R.P.R.** C'est scandaleux !

**M. le garde des sceaux.** ... avant que le Gouvernement lui-même en ait eu connaissance. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Robert-André Vivien.** C'est Fillioud qui est à l'origine des fuites ! (*Rires*)

**M. le garde des sceaux.** Cela revient à dénaturer l'image et à affaiblir le crédit de cette institution, dont certains commencent à dire déjà - et je le déplore encore plus que le reste - qu'elle se comporte davantage en assemblée politique qu'en organe chargé de donner une consultation politique au Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** C'est scandaleux !

**M. le garde des sceaux.** La situation ainsi créée est détestable.

**M. François Loncle.** Hypocrite !

**M. le garde des sceaux.** Et, hier encore, j'ai écrit au vice-président du Conseil d'Etat...

**M. Philippe Marchand.** Le garde des sceaux ne respecte pas le droit !

**M. le garde des sceaux.** ... pour lui demander de réfléchir sur cette déplorable situation.

**M. André Billardon.** C'est invraisemblable !

**M. Charles Erhmann.** M. le garde des sceaux a raison !

**M. le président.** Mesdames, messieurs les députés, veuillez écouter M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** Dans ces conditions, vous comprendrez, monsieur le député, que ma réponse soit brève.

Le projet de loi sera soumis, à ma demande, à l'examen des ministres concernés lors d'une réunion qui se tiendra d'ici à la fin de la semaine. Je ne puis, par conséquent, entrer dans les détails, et ce d'autant moins que le conseil des ministres lui-même et, par conséquent, le chef de l'Etat n'ont pas été amenés à délibérer sur ce texte.

Dès que ce sera fait, je donnerai le plus rapidement possible les explications nécessaires à la commission des lois, dont d'ailleurs vous faites partie. Pour le moment, je peux simplement vous fournir quelques indications de caractère juridique.

Selon la tradition, notre droit ne subordonne pas la reconnaissance de la nationalité française à la perte d'une autre nationalité. Cette perte ne peut généralement pas résulter d'un acte volontaire. Elle est donc le fait de la souveraineté des autres Etats.

Pour réduire les inconvénients de la double nationalité - ce qui paraît être votre souci - il n'y a que deux voies : celle d'un accord multilatéral, et c'est ce qui a été fait en 1963 par la convention de Strasbourg à laquelle la France a adhéré ainsi que la plupart des Etats européens ; celle d'un accord bilatéral - et il serait souhaitable que de pareils accords puissent être négociés avec différents Etats.

En ce qui concerne la réforme du code de la nationalité, l'objectif du Gouvernement vise à répondre à deux préoccupations.

La première, c'est de redonner à l'acquisition de la nationalité française un caractère volontaire et non automatique, rien de plus ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

La seconde préoccupation, c'est d'éviter les abus, qui sont nombreux, en faisant en sorte que le droit de la nationalité ne puisse pas être détourné de sa finalité. En effet, à l'heure actuelle, trop souvent des étrangers acquièrent la nationalité française uniquement pour profiter d'avantages financiers et sociaux ou pour éviter d'être expulsés. C'est ainsi que des terroristes basques de l'E.T.A. ont épousé des Françaises pour ne pas être expulsés !

**Plusieurs députés du groupe du R.P.R.** C'est juste !

**M. le garde des sceaux.** Vous pourrez constater que ce projet de loi, mesdames, messieurs, répondra aux préoccupations que je viens de définir. Je puis vous assurer qu'il le fera, quoi qu'en disent certains, dans un esprit conforme aux traditions républicaines. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et du groupe Front national [R.N.]*)

LIBERTÉ D'INFORMATION À LA RADIO ET À LA TÉLÉVISION

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Reveau.

**M. Jean-Pierre Reveau.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, ma question s'adresse à M. le ministre de la culture et de la communication.

Les téléspectateurs et les auditeurs constatent que les élections du 16 mars n'ont entraîné aucun changement à la télévision et dans les radios d'Etat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) Il y règne le même esprit post-soixante-huitard. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) La même intoxication antinationale, la même désinformation y perdurent. Les personnels mis en place sur des critères politiques par le régime socialiste sont demeurés à leurs postes, où ils continuent de pratiquer journellement la plus évidente désinformation (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) en omettant volontairement certains événements ou en les accompagnant de commentaires partisans.

De plus, ils opèrent une sélection parfaitement arbitraire dans le choix de leurs invités. C'est ainsi que le groupe Front national s'est étonné auprès du responsable de l'émission « Vendredi soir » sur France-Inter de ce qu'aucun représentant de son courant de pensée n'ait été invité à y participer. Il s'est entendu répondre qu'il n'était pas question d'inviter

un proche du Front national, car certains participants avaient menacé de ne pas être présents à l'émission plutôt que d'admettre la participation du Front national.

**Mme Yvette Roudy.** Ça, c'est intéressant !

**M. Jean-Pierre Reveau.** A l'évidence, monsieur le ministre, pour reprendre une expression qui fut autrefois chère à certains de vos amis, le changement en ce domaine, et ce depuis plus de sept mois, vous le concevez plutôt dans la continuité. Et ce n'est pas la mise en place d'une commission gadget qui nous persuadera du contraire.

Monsieur le ministre, estimez-vous normal que les responsables d'un service public puissent pratiquer un tel ostracisme à l'égard d'un mouvement qui a rassemblé plus de 2 700 000 électeurs et qui est doté d'un groupe parlementaire, au motif que des représentants d'autres partis, notamment du parti communiste (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste*), pourraient s'en offusquer ?

Jusqu'à quand, monsieur le ministre, les Français devront-ils tolérer que leur télévision, cette télévision qu'ils payent de leurs deniers, soit la vitrine et la caisse de résonance de ce qu'il faut bien appeler un terrorisme culturel ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Pouvez-vous nous préciser les mesures que vous comptez prendre pour faire respecter les traditions démocratiques et républicaines à la radio et à la télévision ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. Guy Ducoloné.** La politique de l'O.A.S. !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

**M. André Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement.** Mesdames, messieurs les députés, je ne vous apprendrai rien en vous indiquant que, conformément à la grande tradition républicaine qui nous est si chère, il n'appartient pas au Gouvernement de se prononcer sur l'objectivité et l'impartialité de l'information diffusée par la radio et la télévision. (*Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

C'est justement l'honneur de ce Gouvernement d'avoir mis sur pied des structures assurant les garanties nécessaires au pluralisme, à l'honnêteté et à la participation de l'ensemble des formations politiques aux émissions de radio et de télévision.

C'est ainsi que la commission qui va se substituer à la Haute Autorité s'inscrit dans la droite ligne des principes républicains. En cette matière, la France n'a donc pas à rougir. Elle pourrait d'ailleurs faire école dans bien des pays.

Quant à l'émission que vous avez évoquée, je vous répondrai qu'elle n'est ni une émission d'information ni une émission spécifiquement politique.

**M. Jean-Pierre Schenardi.** Alors, supprimez-la !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** J'ajoute que je n'ai pas le sentiment que, dans ce pays et plus précisément sur France Inter, ...

**M. Jean-Pierre Stürbole.** Lamentable !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** ... le Front national que vous représentez puisse être considéré comme maltraité.

Le rapport du service d'observation des programmes, dont dispose le Gouvernement - je précise que ce service sera placé prochainement sous le contrôle de la C.N.C.L. - nous apprend que, pendant le mois de septembre, le Front national a disposé de vingt-cinq minutes sur France Inter, le parti communiste ayant disposé, quant à lui, de vingt et une minutes. (*Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Dans le même ordre d'idées, je puis vous dire que M. Le Pen, votre président, n'est pas, tant s'en faut, privé d'antenne sur France Inter, qu'il a décliné une invitation à l'émission *Face au public* pour le lundi 10 novembre (*Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*), et que cette invitation lui sera renouvelée. Il sera par conséquent appelé à participer à une émission de haute écoute sur France Inter, ce qui lui donnera certainement l'occasion de s'exprimer sur certains thèmes comme il le fait, hélas ! un peu trop souvent à la tribune de l'Assemblée nationale. (*Vives protestations et claquemets de pupitres sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**Plusieurs députés du groupe Front national [R.N.]**. C'est scandaleux ! C'est honteux !

**M. Jean-Pierre Reveau.** C'est inadmissible ! Des excuses !

**M. Roger Holeindre.** Rossinot est un vendu !

**Plusieurs députés du groupe Front national [R.N.]**. Rossinot, rigolo !

**M. Roger Holeindre.** Rossinot est un charlot !

**Un député du groupe Front national [R.N.]**. Et il est chargé des relations avec le Parlement !

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe communiste.

#### PROBLÈMES POSÉS PAR LE TRAVAIL DOMINICAL

**M. le président.** La parole est à Mme Jacqueline Hoffmann.

**Mme Jacqueline Hoffmann.** Monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, la direction du Printemps vient de prendre la décision d'ouvrir ses magasins deux dimanches en décembre et il est évident que, une fois le principe admis, les exceptions deviendront la règle. Elle invoque pour cela la baisse des ventes en raison des attentats terroristes, baisse qui pourrait contraindre à des mesures draconiennes de gestion - entendez : à des réductions de salaires et de personnels.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de juger particulièrement révoltante l'utilisation des drames qu'occasionnent les attentats pour faire accepter aux salariées un projet néfaste pour elles, d'autant que je vois mal en quoi les magasins seraient moins vulnérables le dimanche. Ces arguments ne tiennent pas.

La direction trouve là un nouveau prétexte pour ressortir son projet déjà avancé et mis en échec en 1979. A l'époque, on ne parlait pas de terrorisme. Aujourd'hui, elle revient à la charge pour tenter, au prix d'un chantage éhonté, d'imposer le travail du dimanche. C'est un vieux rêve des patrons. Il est vrai que votre gouvernement leur facilite grandement la tâche : petits boulots pour les jeunes, temps partiel aux créneaux imposés, travail précaire, horaires impossibles pour les femmes, maigre salaire pour tous.

Les salariées ont aujourd'hui raison de manifester leur colère, de s'opposer une nouvelle fois à cette tentative qui met en cause leur droit de vivre car c'est bien de cela qu'il s'agit. Avec l'ouverture des magasins du lundi au samedi, il ne reste que le dimanche pour vivre. Elles veulent préserver ce droit légitime : ne touchez pas à nos dimanches, exigent-elles, et elles ont raison. Nous sommes à leurs côtés.

Votre gouvernement dit vouloir favoriser la famille. C'est le moment de le prouver.

Donnez-vous votre aval à ce projet rétrograde et impitoyable ? Cette question appelle une réponse précise.

Vous pouvez intervenir pour que les autorisations et les dérogations nécessaires ne soient pas accordées à la direction du Printemps d'ouvrir ses magasins le dimanche, pas plus, d'ailleurs, qu'à tout autre établissement du même type.

C'est à vos actes que vous serez jugé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**Un député du groupe Front national [R.N.]**. Et la liberté ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

**M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Un mot d'abord, madame le député, pour rappeler que l'emploi dans les grands magasins ne se limite pas à l'emploi féminin. Des hommes y travaillent également en grand nombre, et hommes et femmes sont tous soumis à la même règle.

Dans notre droit, la règle est la suivante : le repos hebdomadaire doit être donné le dimanche, sauf dérogation. Je ne citerai pas toutes les dérogations que prévoit le code du travail en ce qui concerne l'industrie. Je ne parlerai pas davantage des dérogations concernant les commerces alimentaires ou les commerces implantés à proximité des marchés puisqu'ils ne paraissent pas vous préoccuper. Je suppose, madame le député, que vous trouvez vous-même normal de pouvoir vous approvisionner le dimanche.

Il convient en revanche de rappeler qu'en application de l'article L. 221-19 du code du travail, il existe une autre dérogation : la fameuse dérogation des trois dimanches par an. Celle-ci ne peut être accordée qu'en cas où le préfet n'a pas pris un arrêté imposant dans la profession la fermeture du dimanche. Un tel arrêté n'existe pas à Paris. La dérogation y est donc possible. Elle concerne les commerces de détail où le repos hebdomadaire est normalement donné le dimanche. Or les grands magasins correspondent tout à fait à cette définition.

La dérogation est accordée après avis des organisations d'employeurs et de salariés par un arrêté du maire ou, s'il s'agit de Paris, par un arrêté préfectoral.

Je vous rappelle que le même article du code du travail prévoit pour chaque salarié ainsi privé du repos dominical un repos compensateur dont les conditions doivent être précisées dans l'arrêté et une majoration du salaire pour ce jour de travail exceptionnel, qui est payé double.

Les procédures en place permettent donc à l'autorité investie du pouvoir de décision de prendre ladite décision en toute connaissance de cause.

Dans le cas qui vous préoccupe, à savoir le projet d'ouverture des magasins du Printemps les dimanches 14 et 21 décembre, M. le préfet de région, préfet de Paris, a été saisi par cet établissement d'une demande de dérogation. Je n'ignore pas, non plus que le préfet de région, que le comité d'entreprise, qui a été régulièrement consulté, a émis un avis défavorable.

Cette demande est actuellement à l'étude. Je n'ai pas à me substituer à l'autorité compétente pour prendre la décision et je ne doute pas que celle-ci sera prise dans le cadre de la législation en vigueur.

Vous ne m'en voudrez pas d'en terminer, madame le député, par une remarque en forme d'interrogation : dans ce pays, aucun maire communiste n'aurait-il jamais cédé à la tentation d'accorder de telles dérogations ? Si je pose cette question, c'est bien sûr parce que je connais la réponse. *(Sourires et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

SITUATION AU NICARAGUA ET AIDE DE LA FRANCE

**M. le président.** La parole est à M. Roland Leroy.

**M. Roland Leroy.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre car elle concerne la politique de la France à l'égard du Nicaragua.

Aujourd'hui, deux nouvelles nous parviennent d'Amérique.

La première, c'est que les livraisons d'armes et de munitions en provenance des Etats-Unis destinées aux mercenaires, aux terroristes de la *Contra*, viennent d'arriver au Honduras, en application de la décision d'accorder 100 millions de dollars pour cette œuvre criminelle.

**M. Arthur Dehaine.** Et Kaboul ?

**M. Roland Leroy.** La seconde nouvelle, c'est que Reagan, ou plutôt, comme le disent tous les observateurs, le « reaganisme », vient d'essuyer un échec aux élections américaines. Mais il reste des reaganiens à Paris. Dans cette situation, l'attitude de la France n'est pas acceptable.

Le Gouvernement vient de décider de réduire considérablement l'aide alimentaire que notre pays accordait à la population du Nicaragua. Les représentants de la France à l'assemblée générale des Nations unies viennent de s'abstenir lors du vote d'une résolution demandant instamment aux Etats-Unis de respecter le jugement rendu le 27 juin dernier par la Cour internationale de La Haye, jugement qui précisait : « Les Etats-Unis sont coupables de vouloir influencer le régime intérieur d'un pays souverain qui a procédé à des élections internationalement contrôlées. »

Au surplus, vous avez décidé d'ouvrir une ligne de crédits pour le Guatemala. Vous encouragez les assassins à acheter des armes contre un peuple que vous voulez priver de dix-huit mille tonnes de blé.

Au lieu de couper la France des peuples d'Amérique centrale, il me semble que notre pays devrait soutenir les efforts de paix des Etats du groupe de la *Contadora*.

En agissant comme elle le fait, la France se rend aujourd'hui complice de la scandaleuse politique d'agression des Etats-Unis, qui interviennent dans les affaires intérieures d'un Etat souverain. *(Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. Robert-André Vivien.** C'est trop ! Il se moque de nous ! C'est le stalinien Leroy qui parle !

**M. Arthur Dehaine.** Qu'il aille à Kaboul !

**M. Roland Leroy.** Osez-vous prétendre qu'un pays en voie de développement de trois millions d'habitants menace les Etats-Unis d'Amérique ? *(Très bien ! sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. Jean-Charles Cavallé.** Et Kaboul ?

**M. Roland Leroy.** Ma question sera la suivante, monsieur le Premier ministre...

**M. Jean-Charles Cavallé.** Vous feriez mieux de vous taire !

**M. Roland Leroy.** Comment pouvez-vous justifier cette politique qui ternit l'image de la France dans le monde, qui favorise les tensions régionales, ...

**M. Robert-André Vivien.** L'image de la France, c'est nous !

**M. Roland Leroy.** ... et qui s'oppose à l'exigence universelle de paix et de compréhension mutuelle entre les peuples ?

**M. Robert-André Vivien.** Comme à Kaboul, peut-être ?

**M. Roland Leroy.** Monsieur Vivien, je n'ai pas de leçons à recevoir de vous concernant l'image de la France ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. Robert-André Vivien.** Oh, si ! Et je vous en donne quand vous voulez ! On prendra l'Afghanistan comme sujet !

**M. le président.** Ecoutons la réponse du Gouvernement...

**M. Robert-André Vivien.** M. Leroy se moque de nous, monsieur le président !

**M. le président.** Mes chers collègues, ne rejouons pas les héros d'Homère !

La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes.

**M. Bernard Bosson,** ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes. Monsieur Leroy, je remplace, comme je l'ai précisé tout à l'heure, M. Jean-Bernard Raymond, retenu à Vienne.

Je voudrais très simplement vous rappeler la position de la France vis-à-vis de l'Amérique centrale.

Tout d'abord, sur le plan général, la France est soucieuse de voir exister la paix, le respect des principes de la démocratie et le respect des droits de l'homme.

Les gouvernements de cette région connaissent parfaitement les positions de notre pays. Vous savez que la France apporte son appui le plus total aux efforts du groupe de *Contadora* et qu'elle participera, en février prochain, à la réunion qui se tiendra au Guatemala à cet effet et dans ce cadre.

En ce qui concerne les mesures prises pour le Nicaragua, le ministre des affaires étrangères et le Gouvernement ont déjà eu l'occasion de s'exprimer à plusieurs reprises. Le Gouvernement veut développer l'aide en direction de l'ensemble des pays qui en ont besoin en cessant de privilégier le Nicaragua. Ainsi, dans le projet de loi de finances pour 1987, le Gouvernement a procédé à une nouvelle répartition des crédits aux pays de l'Amérique centrale, laquelle paraît à l'évidence, ne serait-ce qu'en fonction des poids démographiques, plus équitable.

Je précise enfin que nous veillerons particulièrement à ce que l'aide financière bénéficie d'une manière très directe aux populations déshéritées et à elles seules. *(Très bien ! et applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq, est reprise à dix-sept heures quinze sous la présidence de M. Claude Labbé.)*

**PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LABBÉ,**  
vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

3

**RAPPELS AU RÈGLEMENT**

**M. Pascal Arrighi.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Pascal Arrighi, pour un rappel au règlement.

**M. Pascal Arrighi.** Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'ensemble du chapitre XII du règlement, qui concerne la tenue de nos séances et, s'il en était besoin, sur l'article 58 de ce règlement.

Tout à l'heure, en réponse à une question posée par notre collègue Reveau, un membre du Gouvernement, et pas n'importe lequel, puisqu'il s'agit du ministre chargé des relations avec le Parlement, a terminé sa réponse en disant textuellement - j'ai sous les yeux le texte qui a couru sur les téléécrans - à propos de notre président de groupe, Jean-Marie Le Pen : « Il aura l'occasion de s'exprimer dans une émission de grande audience, sur des thèmes sur lesquels il s'exprime ici, hélas, un peu trop souvent. »

Ces deux mots : « ici, hélas » sont inadmissibles. On n'aurait jamais osé penser qu'ils puissent être prononcés à l'égard d'un président d'un groupe parlementaire incarnant un puissant courant d'opinion.

Cette expression, au surplus, émane de quelqu'un qui, il y a quelques semaines, laissait penser qu'il pourrait être candidat à la présidence de la République. Elle témoigne d'une dégradation de nos institutions. En tout cas, ces mots n'auraient pas été jugés par tous les téléspectateurs dignes des fonctions que ce ministre prétendait pouvoir revendiquer.

Dans les couloirs, nombreux ont été ceux qui se sont désolidarisés de ces propos. Mes collègues et moi-même, en l'absence de notre président retenu en Extrême-Orient, nous tenons à les remercier de ce témoignage de solidarité.

Le ministre avait peut-être une excuse et ces deux mots lui ont sans doute échappé. Mais alors, cela ne témoigne pas de la maîtrise de soi qui doit être la qualité première d'un membre du gouvernement.

Cet incident ne peut rester sans suite, et le bureau de l'Assemblée doit être saisi.

Le ministre, sur le fond, a parlé de l'objectivité et de l'impartialité de la télévision. Ce sont, en effet, les maîtres mots de la pratique anglo-saxonne, et notamment de la commission fédérale qui fonctionne sous l'autorité du Président des Etats-Unis. Mais en dégageant la responsabilité du Gouvernement dans le problème qu'évoquait M. Reveau, le ministre et le Gouvernement jouent les Ponce Pilate.

Permettez-moi d'user d'un des deux termes qui ont été employés. Oui, « hélas » pour vous les Français et les Françaises qui, cet après-midi, ont écouté le ministre chargé des relations avec le Parlement, ont jugé le Gouvernement.  
(Applaudissements sur les bancs du groupe du Front national [R.N.] )

**M. le président.** Monsieur Arrighi, je prends acte de votre rappel au règlement. Bien entendu, je saisirai M. Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, qui est seul à même de convoquer le bureau de l'Assemblée.

La parole est à M. Dominique Chaboche.

**M. Dominique Chaboche.** Monsieur le président, compte tenu des propos inadmissibles de M. Rossinot, je vous demande une suspension de séance d'une heure, afin que le bureau de l'Assemblée et notre groupe puissent se réunir.

**M. le président.** Je vous accorde une suspension de séance jusqu'à dix-sept heures quarante-cinq.

**Suspension et reprise de la séance**

**M. le président.** La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures vingt, est reprise à dix-sept heures quarante-cinq.)

**M. le président.** La séance est reprise.

Selon le vœu exprimé au nom du groupe Front national-Rassemblement national par M. Arrighi, j'ai saisi M. le président de l'Assemblée nationale. Il lui appartient désormais de juger de l'opportunité et du moment de la convocation du bureau de l'Assemblée.

La parole est à M. Jean-Claude Stirbois.

**M. Jean-Claude Stirbois.** Je voudrais que M. le président de l'Assemblée demande à recevoir les excuses de M. Rossinot et nous les transmette. Quand je dis « nous », je vise bien sûr Jean-Marie Le Pen et notre groupe Front national, mais aussi l'ensemble des députés présents dans cette salle.  
(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] )

**M. le président.** Monsieur Stirbois, je veux bien me faire l'interprète de votre groupe, mais cette affaire intéresse d'abord M. le Premier ministre. Il m'est évidemment possible de lui faire savoir ce que vous venez de déclarer devant l'Assemblée. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] ) Je ne sais pas si le représentant du Gouvernement ici présent exprimera son avis sur ce sujet, mais cette solution me paraît la meilleure.

**M. Jean-Pierre Stirbois.** Je vous remercie !

**M. le président.** Je vous en prie.

4

**LOI DE FINANCES POUR 1987**

(DEUXIÈME PARTIE)

**Suite de la discussion d'un projet de loi**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (nos 363, 395).

**AFFAIRES SOCIALES ET EMPLOI (suite)**

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des affaires sociales et de l'emploi.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les rapporteurs.

La parole est à M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la formation professionnelle.

**M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, la France consacre chaque année plus de 1 p. 100 de son produit national à la formation professionnelle.

Cet effort est d'abord l'œuvre des entreprises qui, souvent, consacrent à la formation continue plus que le 1,1 p. 100 auquel elles sont astreintes. Elles sont aussi assujetties à la taxe d'apprentissage.

Cet effort est également celui des régions. Il se met actuellement en place.

Cet effort est enfin celui de l'Etat et il atteindra, en 1987, un niveau jamais égalé, puisque l'ensemble des crédits d'Etat qui nous sont soumis aujourd'hui progresse de 29,2 p. 100, comprenant ce qui est traditionnellement considéré comme l'enveloppe formation professionnelle, qui passe de 17,5 à 18,5 milliards de francs de 1986 à 1987, soit une progression de 6,1 p. 100 très supérieure à l'accroissement du budget, enveloppe à laquelle il faut ajouter 4,28 milliards de francs inscrits à la section des charges communes du budget du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation et correspondant aux exonérations de charges sociales en cas d'embauche de jeunes ayant suivi une formation.

Un effort financier aussi spectaculaire - il s'agit d'un accroissement de près de 30 p. 100, répétons-le - traduit bien dans les chiffres la concrétisation des engagements pris au printemps dernier par les formations de la majorité. La formation professionnelle est mise au service de l'emploi, un emploi dont des centaines de milliers de jeunes et d'adultes ont un besoin urgent.

Trouver un emploi, si possible stable, insérer ou réinsérer socialement quelqu'un, grâce à un emploi, c'est, bien sûr, une préoccupation que nous partageons tous.



Pour atteindre cet objectif, il faut souvent assurer une qualification ; il faut aussi donner l'occasion d'une première expérience professionnelle ; il faut enfin inciter l'employeur à embaucher, en diminuant ses contraintes et ses charges, même si la décision d'embaucher de manière durable a toujours été motivée beaucoup plus par besoin économique - la progression d'une entreprise - que par un avantage financier temporaire.

Dans l'effort pour l'emploi, il est difficile d'établir une séparation absolue entre la formation, l'initiation à la vie professionnelle et l'incitation à l'embauche. Cela rend, me semble-t-il, assez vain le débat sur le pourcentage réel d'augmentation de ce budget, selon que l'on ne retient que l'enveloppe de la formation *stricto sensu*, ou que l'on y ajoute les sommes provisionnées aux charges communes. De toute façon, l'effort est très important et sans précédent.

Les notions sont complexes : formation initiale et continue, générale et professionnelle, première expérience professionnelle, insertion, apprentissage.

A la complexité des notions correspond la complication des structures administratives et gouvernementales. Ce n'est pas nouveau, mais on doit regretter que les choses, de ce point de vue, se soient encore compliquées depuis le mois de mars.

Nous discutons cette année des crédits de la formation professionnelle avec l'ensemble des crédits du ministère des affaires sociales, du travail et de l'emploi. Nous en débattons les années précédentes lors de l'examen des crédits des services du Premier ministre. Votre prédécesseur, monsieur le ministre, était ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Vous avez perdu cette dernière dénomination. Le titre vous échappe, mais, que chacun se rassure, les crédits vous restent.

**M. Arthur Dehelne, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la section commune et les affaires sociales.** C'est l'essentiel !

**M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis.** Vous connaisant, je suis effectivement persuadé que c'est pour vous l'essentiel.

**M. Arthur Dehelne, rapporteur spécial.** Voilà !

**M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis.** Mais alors comment faut-il interpréter la création ou plutôt le maintien d'un secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, mais rattaché, cette fois-ci, au ministère de l'éducation ?

Le titre ici, les crédits ailleurs. Cette structure me paraît un peu bizarre, mais, bien sûr, l'essentiel n'est pas là. Il est dans le fait que la formation professionnelle, par nécessité, est l'œuvre commune de nombreux ministères : travail et emploi, santé, éducation, industrie, agriculture, pêche, tourisme. Elle est par nature interministérielle.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Elle doit le rester !

**M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis.** Il n'appartient pas au législatif de décider des structures du Gouvernement. Cependant votre rapporteur - et la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a partagé ce point de vue - croit nécessaire d'appeler, dans un souci d'efficacité et en conservant, bien sûr, à la formation sa finalité emploi, au rétablissement du caractère interministériel des instances publiques de la formation professionnelle.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Très bien !

**M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis.** De même, il convient de tirer toutes les conséquences de la décentralisation qui a confié aux régions des compétences essentielles en formation professionnelle initiale et continue.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Très bien !

**M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis.** L'efficacité exige une bonne coordination des efforts de l'Etat et des régions. Malgré l'existence d'un comité de coordination des programmes régionaux de formation professionnelle, cette concertation semble insuffisante. C'est en tout cas le témoignage qu'en a apporté le président du comité de coordination des programmes régionaux de formation professionnelle.

Sensible à cette situation, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a souhaité - c'est sa deuxième observation - que la coordination des interventions régionales et nationales relatives à la formation professionnelle soit améliorée.

Je dois maintenant en venir à l'examen des principaux chapitres du budget qui nous est soumis, en commençant par les actions en faveur des jeunes.

Les crédits consacrés aux T.U.C. sont reconduits. Ils passent de 3 436,32 millions de francs à 3 570 millions de francs.

Je suis de ceux que cette création, en 1984, avait inquiétés, car j'en voyais bien les dangers. Le péril s'est concrétisé. Des municipalités, des associations ont recouru aux T.U.C., plutôt que d'embaucher.

**M. Jean Auroux.** Mais non !

**M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis.** On doit le constater !

Des administrations de l'Etat, des services publics ont demandé à des municipalités de leur fournir de jeunes T.U.C., alors même qu'il n'y a aucune chance pour ces jeunes d'être conservés dans la fonction qu'ils ont souvent accepté avec bonne volonté, parfois enthousiasme et, souvent, avec au cœur l'espoir d'être gardés.

Il n'en est pas moins vrai que cette formule a permis aussi à des jeunes de ne pas rester inactifs, d'avoir enfin une première expérience professionnelle, de gagner un peu d'argent, en se sentant utiles et en rendant, en effet, service.

Tout cela n'est pas simple et mérite réflexion. Voilà pourquoi la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, unanime, demande, monsieur le ministre - c'est aussi l'une de ses observations - que le Gouvernement dépose sur le bureau des assemblées parlementaires, avant le 30 juin 1987, un rapport sur l'affectation, depuis 1984, des jeunes aux travaux d'utilité collective.

**M. Michel de Rostolan.** Très bien !

**M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis.** Si l'instauration des travaux d'utilité collective fait l'objet d'appréciations souvent contradictoires, il semble qu'un début de consensus s'établisse autour de la notion d'alternance.

On permettra à l'auteur de la première loi sur les formations en alternance - c'était en 1980 - ...

**M. Jean-Pierre Soisson.** Très bien !

**M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis** ... de s'en étonner puis de s'en réjouir. Je n'ai pas oublié les tempêtes d'alors, et l'abrogation de la loi en 1981. J'ai apprécié qu'elle ait été reprise par voie d'accord entre les partenaires sociaux en 1983 - c'est souvent une bonne méthode - avant de faire l'objet d'une nouvelle loi en 1984.

Je salue l'évolution des mentalités qui fait que nous nous retrouvons maintenant, enfin, pour demander à l'entreprise autre chose et plus que son argent : son savoir-faire au service des jeunes, de leur qualification. Une qualification attestée, une première expérience professionnelle, qui d'autre que l'entreprise peut l'assurer aux jeunes pour faciliter ainsi leur bonne insertion ?

**M. Jean-Pierre Soisson.** Très bien !

**M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis.** Les textes ont prévu trois modalités : contrat de qualification, contrat d'adaptation et stage d'initiation à la vie professionnelle, les S.I.V.P.

De ces trois formules, je pense que la meilleure, dans le cadre d'une politique de formation à long terme est le contrat de qualification. Il faut regretter que les entreprises y recourent peu et se demandent comment le rendre plus attractif.

Mais un souci d'efficacité immédiate commandait de favoriser d'abord le recours aux S.I.V.P. C'est ce qu'a fait le Gouvernement, dont c'est la priorité la plus évidente dans ce budget puisque les crédits passent de 880 millions de francs à 1 619 millions de francs, soit une progression de 84 p. 100.

Cette progression spectaculaire a été critiquée. J'ai lu, ou entendu, que les jeunes étaient mieux dans les T.U.C. qu'en S.I.V.P. puisqu'il y avait là le risque sournois d'appariation d'un S.M.I.C. pour les jeunes. Je veux dire ici qu'il n'y a sûrement pas de meilleur service à rendre à un jeune que de le faire entrer dans une entreprise.

Alors qu'un T.U.C. est placé dans une administration ou une association où il a souvent peu de chance d'être embauché définitivement, un jeune, même si son embauche n'est pas certaine, a beaucoup plus souvent sa chance d'être gardé définitivement dans l'entreprise ou dans la branche.

**M. Michel de Rostolan.** Très bien !

**M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis.** Voilà pour quoi j'approuve cet effort massif, mais il ne faut pas en rester là, car l'alternance doit comporter plus qu'une formation sur le tas, l'acquisition d'une véritable qualification, posée comme objectif dans un contrat et attestée.

Tel est précisément depuis longtemps l'objet de l'apprentissage.

Hier, décrié sur tout un côté de cet hémicycle, suspecté de n'être qu'une forme de l'exploitation de la jeunesse, une survivance du passé, l'apprentissage est maintenant très largement réhabilité et reconnu au contraire comme une formule d'avenir.

Je m'en réjouis et j'approuve les mesures récentes qui ont étendu l'apprentissage dans son champ et dans sa durée.

Je me réjouis que cette année 120 000 jeunes aient choisi d'entrer en apprentissage, retrouvant ainsi le niveau de 1980 après cinq années de fléchissement.

Encore faut-il distinguer entre l'apprentissage artisanal, auquel on pense spontanément, et l'apprentissage industriel, plus discret et pourtant souvent de grande qualité, proche du modèle allemand, proche aussi du contrat de qualification de la formation en alternance et qu'il faut développer.

Mais pourquoi faut-il, monsieur le ministre, au moment où, à juste titre, vous défendez l'apprentissage, que vous ramèniez vos crédits de rénovation de l'apprentissage de 120 millions à 95 millions de francs d'une année sur l'autre ?

**Mme Marie-France Lecuir.** Bonne question !

**M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis.** Merci, ma chère collègue.

Sur ma proposition, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, unanime, a voté une observation vous demandant « que le montant des crédits relatifs à la participation de l'Etat à des actions de rénovation et de renforcement de l'apprentissage mises en œuvre par les régions soit rétabli tel qu'en 1986, soit 120 millions de francs ».

**M. Daniel Goulet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'immigration.** Très bien !

**M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis.** Nous attendons que vous nous donniez toutes assurances, monsieur le ministre.

Formation en alternance, apprentissage, deux termes qui recouvrent une même idée. Au delà du conjoncturel, il faudra rapprocher ces deux dispositifs pour mettre en place bientôt un dispositif cohérent et permanent de qualification en entreprise.

Le lancinant problème du chômage des jeunes ne doit pas faire oublier le drame vécu par trop d'adultes qui ont perdu un emploi. Vous avez su, pour eux aussi, maintenir vos crédits.

Nous avons été sensibles en particulier à la situation de l'A.F.P.A. Celle-ci a rendu depuis sa création de grands services et a connu un important développement. Sans doute doit-elle rester fidèle à son nom : association pour la formation professionnelle des adultes. Sans doute a-t-elle aussi quelque mal, en raison de sa forte structuration et de ses traditions, à suivre les rapides mutations du contenu des métiers. Les crédits que vous lui accordez sont en augmentation puisqu'il passent de 4 498 millions à 4 595 millions de francs. Nous croyons avec vous que l'A.F.P.A. doit accepter les évolutions nécessaires, mais nous souhaitons qu'elle reste un des grands instruments de formation de ce pays.

Nous avons aussi été attentifs et intrigués, monsieur le ministre, par l'importance des crédits non répartis que vous vous réservez : 2 845 millions de francs. Nous pouvons comprendre que vous teniez à disposer d'une réserve stratégique, faute de savoir exactement vers quelles formules se porteront les demandeurs d'emploi. Mais la mise en réserve non affectée pose un problème de contrôle parlementaire.

**M. Jean Auroux.** Très bien !

**Mme Marie-France Lecuir.** Excellente remarque !

**M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis.** Aussi, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, tenant compte de mes remarques, mais aussi de celles de M. Pinte, rapporteur du budget de l'emploi, a-t-elle adopté l'observation suivante : « Que le ministre chargé de la formation professionnelle rende compte aux assemblées parlementaires avant le 30 juin 1987 de l'utilisation des crédits inscrits sur les dotations du chapitre 44-76, article 10, ... à la section

des charges communes du budget du ministère de l'économie... et du chapitre 44-77 : Fonds d'intervention pour l'emploi et la formation professionnelle, ... ainsi que leur répartition en faveur de l'emploi, d'une part, et de la formation professionnelle, d'autre part ».

Parce que l'actualité nous y contraint, nous avons essentiellement parlé des actions menées en faveur des jeunes et des adultes victimes du chômage. Mais la formation professionnelle c'est aussi la formation continue, développée par les entreprises avec le concours de l'Etat, en faveur de leur personnel et en faveur d'elles-mêmes.

La formation, c'est un investissement humain, essentiel et capital pour le dynamisme de notre économie, et tellement important aussi dans sa dimension culturelle.

**M. Jean-Pierre Solsson.** Très bien !

**M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis.** Il est compréhensible que dans le contexte actuel la formation continue passe en second plan. Mais ce serait une erreur, une erreur grave que de laisser retomber le grand élan né au début des années 70.

Il y a cohérence entre l'ambition qui est la nôtre de redonner à notre économie, et donc à notre pays, son dynamisme et cet effort tenace qui voit converger l'intérêt du travailleur et l'intérêt de l'entreprise.

J'avais le devoir, aujourd'hui, de le rappeler.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, après avoir approuvé les cinq observations que je vous ai exposées, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales vous propose d'adopter les crédits de la formation professionnelle. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Goulet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'immigration.

**M. Daniel Goulet, rapporteur pour avis.** Mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, la politique de l'immigration ne saurait se limiter à la seule définition des règles relatives à l'entrée et au séjour sur notre territoire. Elle est par nature globale, car elle doit tenir compte du poids du passé, de même que des liens existants entre la France et les Etats dont sont originaires les immigrés.

Sur ce point, sait-on qu'un Français sur trois, sur une, deux, voire trois générations, est d'origine étrangère ? C'est-à-dire que cette politique est complexe par nature. Elle doit parfois proposer des solutions spécifiques à des problèmes particuliers. Elle doit aussi s'insérer dans le cadre des traditions historiques de notre pays, de sa politique économique et des règles qui régissent notre vie juridique, politique et sociale.

Cette politique, enfin, pourra de moins en moins être dissociée de la politique étrangère de la France, ainsi qu'en témoignent les récents déplacements du Premier ministre dans les pays du Maghreb au moment même où le Gouvernement rétablissait l'obligation de visa pour les étrangers dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Politique difficile, complexe, controversée et pour la traiter, il faut, me semble-t-il, faire preuve de réalisme, de sérénité, face aux passions qui parfois se déchènent, de courage aussi et je serais même tenté de dire d'une certaine humilité.

Il faut donc bien prendre conscience du réseau très dense d'accords bilatéraux signés par notre pays pour maîtriser les flux de main-d'œuvre d'origine étrangère, et des conventions multilatérales relatives à la lutte contre la migration illégale.

Il faut également garder à l'esprit les conséquences qui découlent d'ores et déjà de l'élargissement des Communautés européennes. C'est ainsi que ni les Portugais ni les Espagnols ne pourront désormais bénéficier de l'aide publique à la réinsertion.

Du fait de cette diversité des règles susceptibles de s'appliquer aux diverses catégories d'immigrés en fonction de leur nationalité, il convient d'éviter tout jugement trop simpliste sur les mesures qu'il faut adopter à leur égard.

Toute politique d'immigration étant par nécessité très complexe, il est d'autant plus important qu'elle soit équilibrée.

Dans le contexte politique, économique et social de la France d'aujourd'hui, une politique équilibrée de l'immigration ne peut reposer que sur un certain nombre de principes :

Prise en compte de la réalité du chômage et de la moindre flexibilité du marché du travail ;

Respect de la dignité des travailleurs immigrés ;  
Reconnaissance de la différence tout en définissant des critères minimaux d'intégration permettant à chacun d'accepter cette différence, sans peur ni agressivité ;

Respect par toutes les communautés des lois et règlements de notre pays et de ses traditions politiques : acceptation du pluralisme, tolérance, laïcité, existence d'un état de droit, absence de religion d'Etat.

La mise en œuvre de ces principes passe par une plus grande maîtrise de l'immigration mais aussi par une intégration plus marquée des immigrés dans la communauté nationale.

**M. Michel Hannoun**, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles familiales et sociales, pour la santé et la famille. Très bien !

**M. Daniel Goulet**, rapporteur pour avis. Ces deux axes, nécessaires, ne sont cependant pas suffisants. L'immigration n'étant pas une fin en soi, elle doit être replacée dans le contexte plus général des rapports entre pays développés et pays en développement. Une telle approche conduit à examiner de manière différente le problème de la réinsertion des travailleurs immigrés.

Il importe donc tout d'abord de faire respecter les orientations générales définies par les pouvoirs publics en matière de contrôle et de limitation de l'immigration. D'ailleurs, de plus en plus, une telle maîtrise des flux migratoires est généralement bien acceptée par les Etats avec lesquels nous coopérons, beaucoup plus coopératifs qu'on ne le dit.

Telle est la signification d'une politique distinguant clairement les étrangers en situation régulière de ceux qui ne le sont pas. Il appartient, en effet, au Gouvernement de faire respecter les règles qu'il a arrêtées et qui sont nécessaires au maintien d'un équilibre entre les diverses catégories de population qui cohabitent sur notre territoire et qui doivent, pour bénéficier des avantages de la citoyenneté, en accepter aussi, bien entendu, tous les devoirs.

Cette politique s'inscrit tout naturellement dans le respect des droits des réfugiés, la France restant fidèle à sa tradition historique d'accueil.

Toutefois, le Gouvernement est particulièrement attentif aux problèmes posés par le nombre important des demandeurs d'asile abusifs. Il examine d'ailleurs actuellement, dans cette perspective, le dispositif d'octroi de l'asile territorial et doit prochainement définir l'ensemble des dispositions qu'il entend prendre à l'égard des demandeurs d'asile.

La volonté politique de mieux maîtriser les flux migratoires est donc bien réelle. De même que le souci de faire un effort particulier en faveur de ceux qui, entrés en France dans des conditions normales, souhaitent s'insérer pleinement dans notre société.

Cette insertion nécessite une politique à multiples facettes : linguistique, socio-économique et culturelle. Elle est capitale car, de son succès, dépendent largement les relations entre immigrés et Français.

On peut, à cet égard, s'interroger sur la place que doit occuper la formation linguistique dans la qualification professionnelle des immigrés et, plus généralement, des travailleurs de bas niveau de qualification, et sur le rôle que doit, dans le cadre actuel de l'économie et de l'emploi, jouer cette formation dans les actions destinées à faciliter le maintien ou la réinsertion dans l'emploi lui-même.

L'insertion professionnelle des immigrés doit, quant à elle, être examinée en fonction de la situation du marché du travail, mais aussi des situations locales et de l'existence de pénuries ou d'excédents de main-d'œuvre dans les différentes branches de notre économie.

Peut-on agir autrement alors que les demandeurs d'emploi étrangers ont représenté en 1985, en moyenne, 11,6 p. 100 de l'ensemble des chômeurs et que les trois quarts d'entre eux venaient de pays extérieurs à la Communauté européenne ?

Du fait de la complexité de ce problème, monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, vous avez défini, en matière de formation, de nouvelles orientations. Je crois qu'il est nécessaire de les rappeler.

Premièrement, l'emploi est une priorité et l'accent est mis sur la formation des chômeurs et des salariés menacés de chômage ;

Deuxièmement, la diversification des formations à développer sera recherchée en fonction des secteurs économiques en restructuration et des branches professionnelles ;

Troisièmement, la collaboration avec les autres partenaires relevant du droit commun sera accentuée.

Enfin, plusieurs actions de type culturel sont menées afin de faciliter l'insertion sociale des communautés d'immigrés.

Toutes ces actions sont essentielles. Elles doivent être menées en gardant à l'esprit que la politique de l'immigration est l'un des éléments de la politique étrangère de notre pays à l'égard des pays du tiers monde, et c'est là que s'inscrit la responsabilité de la France dans sa politique de dialogue Nord-Sud.

Il s'agit, d'une part, de définir une politique répondant aux besoins de la France et de ses partenaires dans leur propre développement économique et social et, d'autre part, de créer les conditions rendant possible une réinsertion réussie des individus eux-mêmes.

Il faut enfin resituer cette politique dans un contexte beaucoup plus vaste.

La France, patrie des droits de l'homme, doit demeurer une terre d'accueil pour les étrangers qui souhaitent s'y installer et y vivre avec leur famille et une terre d'asile pour les étrangers soumis à persécution pour des raisons politiques ou même religieuses.

Cette ouverture est un atout dans le rayonnement culturel et politique de notre pays.

Seule une politique réaliste de l'immigration permettra de la préserver. Car il serait vain de nier les difficultés dues à la dénatalité, au chômage, à la précarité de l'emploi et à l'extrême sensibilité d'une partie de la population française à la concurrence d'une communauté immigrée au dynamisme démographique très important, soucieuse dans beaucoup de cas de préserver ses spécificités, de même que ses pratiques culturelles et religieuses.

Plutôt que d'imaginer une France pluri-culturelle qui risquerait en fait d'être une France pluri-nationale, où les affrontements de religions risqueraient de resurgir, ne vaudrait-il pas mieux de fixer comme objectif, dans un premier temps, l'intégration des populations immigrées puis, dans un deuxième temps, leur assimilation ?

Pour que l'immigration reste un atout pour la France - comme elle a su l'être jusqu'à présent - il faut, en fait, mettre en œuvre des solutions raisonnables, efficaces et courageuses fondées sur une politique de régulation des entrées de population étrangère en France, suite à une concertation avec les pays concernés, et sur des mesures destinées à favoriser l'intégration de tous ceux qui le désirent, tout en prévoyant un retour au pays dans des conditions acceptables pour les autres.

Tel est bien, mesdames, messieurs, le sens de la politique actuellement menée par le Gouvernement. C'est pourquoi votre rapporteur se prononce en faveur d'un avis favorable à l'adoption des crédits de l'immigration pour 1987. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Guy Chanfrault.** C'est de l'angélisme !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

**M. Philippe Séguin**, ministre des affaires sociales et de l'emploi. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le projet de budget des affaires sociales et de l'emploi pour 1987, que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui avec Mme Barzach, M. Zeller et M. Arthuis, atteint donc 104 milliards de francs.

Ce budget, vous l'avez noté, se substitue aux deux budgets santé et solidarité nationale, d'une part, travail, emploi et formation professionnelle, d'autre part, et les répartit dorénavant en trois sections. Des modifications de structures importantes affectent par ailleurs les comparaisons d'une année sur l'autre. Sont en effet désormais imputés au budget des affaires sociales et de l'emploi les moyens de la condition féminine, les crédits de fonctionnement de la formation professionnelle et ceux du haut comité de lutte contre l'alcoolisme. Lui sont également ajoutés le fonctionnement et l'équipement des directions départementales de l'action sanitaire et sociale. Lui sont en revanche retirés les crédits relatifs aux rapatriés et les dotations pour frais communs des services départementaux et pour cotisations d'assurance personnelle, qui sont transférées à la dotation de décentralisation.

Au-delà de l'évolution des compétences du ministère et des conséquences financières de la décentralisation, ce budget traduit d'abord la priorité donnée par le Gouvernement à

l'emploi, pour lequel les dépenses actives augmentent de plus de 15 p. 100 et dont le crédit total atteint 71 milliards de francs.

Par ailleurs, et une fois pris en compte le partage des compétences entre les collectivités locales et l'Etat, les crédits d'action sociale et de santé, soit 34 milliards de francs, permettent de poursuivre les objectifs prioritaires que le Gouvernement s'est fixés.

Enfin, ce projet de budget développe un effort sans précédent, mais ô combien nécessaire, en faveur de la modernisation des services, modernisation concentrée sur l'équipement informatique et bureautique. Car il faut que les services chargés de mettre en œuvre la politique de l'emploi et celle des affaires sociales sortent enfin d'un certain misérabilisme et disposent des moyens d'une action efficace. C'est le cas notamment des COTOREP, de la tutelle hospitalière et du réseau d'information et de gestion du service de l'emploi. Cette amélioration de la productivité permet de ramener l'effectif total du ministère à 24 790 agents, les suppressions d'emplois consolidant les mesures déjà prises lors du collectif de printemps et, pour le solde, portant sur un même effectif qu'en loi de finances initiale pour 1986, comme l'a fort opportunément rappelé M. Dehaene.

Je ne cherche pas, à la faveur de ce rapide résumé, à prouver l'existence d'une politique sociale de par l'importance des dépenses qui lui sont consacrées. Si ces crédits étaient insuffisants, alors certes il y aurait place au doute. Mais leur niveau, que je juge satisfaisant, n'est pas un argument premier.

Mme Barzach, M. Zeller, M. Arthuis et moi-même n'avons pas eu le sentiment d'être demeurés inactifs ces derniers sept mois, du plan d'emploi pour les jeunes aux mesures de sauvegarde de la sécurité sociale, du plan famille ou de la réforme de l'organisation hospitalière au plan pauvreté-précarité.

Je ne crois pas non plus qu'entre la loi d'habilitation économique et sociale et la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, en passant par le projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social, le Gouvernement ait laissé au Parlement le temps du moindre doute sur l'orientation et *a fortiori* sur l'existence de sa politique sociale.

Qu'on n'attende donc pas de moi une incantation lyrique. Un discours budgétaire, au demeurant, ne s'y prête guère. Je m'emploierai du moins à tenter de vous convaincre de la sincérité et de la détermination de notre engagement.

Ce projet de budget traduit donc, d'abord, je l'ai dit, la priorité donnée par le Gouvernement à l'emploi, à l'insertion professionnelle et à la formation. Compte tenu de la provision inscrite aux charges communes, soit 4 300 millions, on peut considérer que les dotations pour l'emploi augmentent de plus de 8 p. 100 par rapport à 1986.

En septembre, j'ai présenté, avec M. Arthuis, aux chefs d'entreprise et aux partenaires sociaux de l'ensemble de notre pays les orientations du Gouvernement en faveur de l'emploi. Chacun comprend désormais la dimension mondiale du problème et sent bien que nous avons deux fronts à tenir.

Il nous faut, d'une part, et plus que jamais, moderniser notre appareil productif, investir, conquérir de nouveaux marchés parce que l'emploi productif en dépend. Il nous faut, d'autre part, nous occuper de tous ceux qui ne peuvent trouver place, à un moment donné, dans le secteur productif, soit que leur entrée sur le marché du travail soit différée du fait, notamment, d'une insuffisance de formation, soit que leur éviction du marché de l'emploi ne soit que provisoire, en raison de difficultés sectorielles ou régionales, soit que leur sortie soit anticipée, alors même que, vu leur âge, ils n'ont pratiquement aucune chance de réinsertion.

J'entends dire parfois qu'une relance de l'économie, une relance saine, précise-t-on, par l'investissement, serait la seule solution praticable, la seule solution susceptible de résorber le chômage, et que toute politique spécifique, du coup, recèlerait de graves dangers. Je ne partage pas cette manière de voir.

Certes, il est capital de freiner la déperdition nette d'emplois de ces dernières années mieux encore de tenter d'inverser cette tendance. Mais la France a déjà connu des périodes, fastes au demeurant, où la croissance et les créations d'emplois qu'elle entraînait n'empêchaient pas l'augmentation du chômage. Nous paraissions parfois l'oublier. Il faut donc en convenir : la relance sous contrainte des équi-

libres extérieurs, eu égard à nos fantastiques réserves de productivité, y compris dans les services, ne peut, à moyen terme, compenser la pression démographique et l'augmentation de l'activité des femmes.

Dans ce contexte, il est donc vain et dangereux d'opposer traitement économique et traitement social du chômage. La lutte pour l'emploi ne se divise pas : il faut se préoccuper à la fois des soucis des entreprises et des hommes, du déficit budgétaire et de la formation, de l'investissement et des chômeurs de longue durée. De même, politique sociale et politique économique vont de pair. Elles sont en cohérence.

**M. Daniel Jacquat.** Très bien !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** C'est cette conviction, en tout état de cause, qui inspire l'ensemble de notre politique de l'emploi, qui s'articule autour de trois axes principaux : lever les contraintes, faciliter l'adaptation de l'offre et de la demande, faciliter la création d'activités nouvelles, économiquement et socialement utiles. Cette politique, vos rapporteurs, MM. Vivien, Bousquet, Pinte et Legendre, ont bien voulu la présenter favorablement, et je les en remercie, après avoir été approuvés par vos commissions.

Accompagner la politique économique générale, cela veut dire réunir les conditions nécessaires pour que la capacité du secteur productif à créer de nouveaux emplois soit totalement exploitée, tout en conciliant droits sociaux et efficacité économique. Cela veut dire faire en sorte que tout ce qui est de nature à gêner, à empêcher, à dissuader ou à différer la création d'emplois soit progressivement exclu de notre droit, de nos procédures et de nos pratiques. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

En ce qui concerne ainsi la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, le Gouvernement tirera les conséquences de la négociation qui, vous le savez, a abouti en dépit de quelques tergiversations tardives. D'ici à quelques semaines, je serai en mesure de déposer le second projet de loi qui pourra, si vous en décidez ainsi, être débattu, voté et promulgué avant la fin de l'année. Ce texte qui reprendra, comme je m'y étais engagé, les dispositions essentielles de l'accord interprofessionnel sera également complété - comme convenu - par des mesures d'amélioration du fonctionnement des juridictions prud'homales, mesures arrêtées dans le cadre de la réflexion engagée avec le garde des sceaux sur l'ensemble des juridictions du travail.

Ce budget prévoit d'ailleurs la contribution de l'Etat à l'extension des mesures d'accompagnement social aux petites et moyennes entreprises dont sont convenus, il y a quelques jours à peine, les partenaires sociaux. Celle-ci portera en particulier sur la formation prévue dans le cadre des contrats de conversion. Et puisque j'évoque le projet de loi, j'en profite pour préciser - afin de dissiper définitivement les craintes qui s'étaient exprimées - que les crédits permettant l'organisation des élections prud'homales seront bien inscrits dans le collectif de cette fin d'année, comme c'est normalement la coutume en matière d'élections.

C'est également afin de rendre une plus grande liberté de gestion aux entreprises que le Gouvernement a décidé de lever certains obstacles au recours au contrat de travail à durée déterminée et au travail temporaire et de favoriser l'exercice du travail à temps partiel. Tel a été l'objet de l'ordonnance du 11 août 1986.

C'est dans le même esprit, je le confirme à nouveau, que sera abordé le problème de l'aménagement du temps de travail qui fait l'objet d'un avant-projet d'ordonnance soumis à la concertation des partenaires sociaux.

Enfin, deux ordonnances ont été prises pour favoriser la participation des salariés aux résultats et au capital des entreprises, ainsi qu'aux délibérations des conseils d'administration et de surveillance.

Le premier de ces deux textes permettra de donner un nouvel élan à la participation des salariés au capital et aux résultats de l'entreprise. La participation sera ainsi mieux intégrée à la politique contractuelle des entreprises. Le second texte, relatif à la participation des salariés au conseil d'administration ou de surveillance des sociétés anonymes, permettra que des représentants du personnel salarié, librement élus, y siègent avec voix délibérative.

**M. René André.** Excellent !

**M. Jean-Pierre Delalande.** Très bien !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Deux principes auront guidé la démarche du Gouvernement : le volontariat et la spécificité. M. Arthuis y reviendra très probablement dans la suite de ce débat.

La participation, mesdames, messieurs, n'est certes pas une idée neuve. Mais elle reste une idée novatrice, l'une des grandes visions que nous a léguées le général de Gaulle.

**M. René André.** Absolument !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Parce que c'est une idée généreuse : faire du salarié dans l'entreprise non plus un subordonné passif mais un acteur associé, sans diminuer pour autant le rôle des institutions qui le représentent et le défendent. Parce que c'est également une idée prometteuse sur le plan économique, une idée susceptible de mobiliser les ressources humaines de l'entreprise et d'ouvrir par ailleurs un champ nouveau à la négociation salariale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Voilà donc pour l'accompagnement de la politique générale. Mais, je l'ai dit, une politique pour l'emploi doit s'efforcer, également, de mieux adapter l'offre et la demande. Car il ne suffit pas de créer des emplois, il faut encore que ces emplois puissent être pourvus. Ce n'est pas toujours le cas. Et voilà qui démontre l'urgence qu'il y a à améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi. C'est le deuxième grand volet de notre politique, qui vise à faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi par trois séries d'actions : le placement, la formation, la réinsertion des chômeurs les plus défavorisés.

Tout d'abord, placer. Placer plus et mieux. Donc faire en sorte que le service public de l'emploi soit au plus près des besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi, rendre l'A.N.P.E. plus efficace et plus opérationnelle.

Déjà, je dois saluer l'amélioration sensible de ses performances en termes de placement. Sans doute avons-nous encore à mieux distinguer, dans les structures comme dans les méthodes, ce qui relève de l'appui social qu'il faut assurer à tout demandeur d'emploi et ce qui relève, de façon active, de la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi. Tels sont, en tout cas, les principaux objectifs de l'ordonnance en cours de préparation, je dirai même en cours de finition, sur l'amélioration du placement.

Mais adapter offre et demande, ça n'est pas seulement améliorer notre système de placement, c'est également renforcer la formation. Et je tiens, à ce stade, à rappeler - comme l'a souhaité M. Legendre - l'importance que le Gouvernement attache à la formation professionnelle. Je fais ce rappel au nom du Premier ministre car la formation professionnelle, il l'a rappelé lui-même, est par nature une action interministérielle, ce qui explique largement la multiplicité et aussi la complexité des institutions qui s'en préoccupent. J'affirme donc avec solennité que la formation professionnelle est un instrument essentiel, indispensable, d'une politique active de l'emploi, que son orientation vers l'entreprise, lieu de formation par excellence, est l'option de ce Gouvernement et que, dans le cadre ainsi défini, il convient de laisser tant les partenaires sociaux que les régions, qui ont en ce domaine une compétence de droit commun, assumer leurs responsabilités, la formation professionnelle devant être l'exemple d'une politique contractuelle constructive.

Je voudrais ici répondre à certaines interrogations qui ont été formulées. Je confirme, par exemple, que les jeunes qui sortent des stages agréés ou conventionnés par les régions bénéficient des mêmes exonérations de charges sociales que ceux qui sortent des stages d'Etat.

La mise en œuvre de ces engagements sera favorisée par la volonté du Gouvernement, devant l'ampleur des besoins, de maintenir son effort. C'est ce que traduit le présent projet de budget avec une progression de crédits de 6 p. 100. Il faudra encore que les moyens disponibles, notamment sur fonds défiscalisés, soient bien mis en œuvre. Cela relève des partenaires sociaux qui, je le sais, s'y emploient.

Je rappelle à cet égard qu'aucun risque d'insuffisance globale n'existe malgré le succès du plan d'emploi pour les jeunes - au moins jusqu'en 1988 - et que la circulation des fonds est maintenant assurée.

Car les formations en alternance sont bien les outils privilégiés de cette politique. Toutes les formations en alternance : l'apprentissage, la plus ancienne, l'adaptation, la qualification

ou l'initiation, les formations complémentaires de l'éducation nationale. Ces voies sont complémentaires et non concurrentes : aussi est-il souhaitable de les harmoniser en allégeant à cette occasion les procédures.

L'ordonnance du 16 juillet dernier est un premier exemple de cette orientation qui permet tout à la fois, par des exonérations de cotisations sociales, de favoriser - et on sait avec quel succès déjà - les formations en alternance, dont l'apprentissage, et de repousser à vingt-cinq ans l'âge limite de cette filière en ouvrant vers le niveau IV et l'apprentissage industriel. Et ce, en attendant le projet de loi qui contribuera à sa modernisation et nous permettra, je l'espère avec M. Bousquet, de rivaliser un jour avec l'Allemagne qui compte, bon an mal an, quelque 730 000 apprentis.

A cette occasion, j'indique à M. Legendre que j'ai bien compris l'opportunité d'un « recomptement » des crédits de modernisation de l'apprentissage. Qu'il sache que le lent et délicat processus qui s'impose en de telles circonstances a été résolument entamé.

Il demeure qu'à la faveur du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, les formations alternées, voulues et définies par les partenaires sociaux en 1983, auront connu au cours de ces derniers mois un développement très prometteur.

Depuis le mois de mai, les stages d'initiation à la vie professionnelle auront été multipliés par trois, les contrats de qualification par six et les contrats d'adaptation par neuf.

**M. Arthur Deheine, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Et M. Bapt notera que ce ne sont pas les S.I.V.P. qui augmentent le plus.

Et rien n'est venu conforter la crainte de certains de voir s'opérer une substitution au détriment des moins jeunes : le nombre des chômeurs jeunes a diminué en septembre de 3 p. 100 en données corrigées alors même que celui des plus de vingt-cinq ans évoluait au même rythme que les mois précédents. Ce qui confirme à nouveau que pour l'essentiel les jeunes ne sont pas embauchés par les mêmes entreprises, dans les mêmes secteurs et sur les mêmes emplois que les adultes et qu'en outre les formations en alternance révèlent des besoins d'embauche latents dans les entreprises.

Comme vous l'a annoncé hier mon collègue M. Christian Bergelin, le secteur associatif sera également concerné par ce dispositif. Tel est le sens du protocole d'accord que je viens de conclure avec le secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports, protocole qui a pour objet de développer la formation, la pratique sportive et l'emploi permanent dans les clubs ou les associations par la mise en œuvre de contrats d'adaptation, de stages d'initiation à la vie professionnelle et le recrutement de stagiaires sportifs.

Cela étant dit, je suis sensible au souci, marqué par M. Bousquet, de voir les aides du plan d'emploi des jeunes simplifiées et harmonisées. L'examen des prolongements que, devant son succès, il ne peut, selon moi, manquer d'avoir, s'inspirera de ces remarques de bon sens.

**M. Michel Hannoun, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Notre politique de formation et d'insertion vise en outre à encourager les entreprises à intégrer la formation du personnel dans leur politique de développement économique par la valorisation des ressources humaines et l'adaptation des qualifications aux évolutions. C'est en tout cas l'un des axes porteurs de l'accord passé entre les partenaires sociaux dans le cadre du processus de suppression de l'autorisation administrative de licenciement.

C'est également à cette lumière - je l'indique à M. Bapt - qu'il convient d'analyser l'effort de réorganisation que j'ai demandé à l'A.F.P.A., en l'accompagnant d'ailleurs d'une augmentation de 4 p. 100 de sa subvention. Il s'agit, en effet, en concentrant ses moyens vers les actions proprement formatrices, en les adaptant aux métiers de demain, d'en faire l'outil, je dirai à nouveau, de la conversion des adultes en appui aux entreprises. Les suppressions d'emplois nettes à l'A.F.P.A. ne concernent donc pas le personnel enseignant. C'est bien pourquoi les crédits de formation pour adultes sont maintenus et concentrés sur les contrats de plan avec les régions et les contrats de filière avec les entreprises. Le vieillissement progressif de la population active autour de la fin

du siècle appelle, en effet, un effort de formation continue particulièrement accusé pour maintenir le dynamisme de notre économie.

De même, une réflexion devrait être engagée sur une meilleure utilisation des S.I.V.P. et sur le moyen, peut-être par un stage de préparation, de favoriser les contrats de qualification, qui sont - c'est vrai, monsieur Legendre - la véritable novation parmi les formations alternées, afin d'accompagner leur succès croissant.

Sans doute faudra-t-il aussi étudier la possibilité d'étendre dans certains cas aux adultes les formations en alternance.

Enfin, parce que la formation est un investissement à long terme, que les centres de décision sont multiples, un effort de prospective s'impose afin de développer le dialogue avec les régions et les professions.

Voilà mesdames, messieurs, les axes de la politique du Gouvernement en matière de formation professionnelle. C'est-à-dire que les critiques qui mettent en doute notre volonté sont bien mal fondées, de même que celles qui évoquent un désengagement du budget de l'Etat.

D'autant que des mesures parallèles au plan d'urgence ont également été prises pour les jeunes en difficulté et les chômeurs de longue durée. Il s'agit de stages d'insertion ou de qualification et de stages pour chômeurs de longue durée, jeunes et adultes. Un programme de 107 000 stages est ainsi actuellement mis en place, qui se situe au niveau de 1986. On ne saurait donc parler sérieusement d'un abandon des actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

De même, avons-nous décidé de maintenir et même de relancer la formule des T.U.C., mais en les transformant, ce à quoi s'attache M. Arthuis. En effet, nous mettons en œuvre une amélioration qualitative du dispositif afin de permettre une meilleure insertion professionnelle des jeunes et une efficacité accrue du placement. Déjà, pour le débroussaillage de la forêt méditerranéenne auquel, je le sais, l'Assemblée est attachée, 1 300 « stages T.U.C. » sont accueillis par trente associations et cent cinquante communes. Il faut, bien sûr, faire plus et nous nous y emploierons.

Je présenterai aux élus et aux grandes associations les possibilités que nous nous apprêtons à leur ouvrir. Il s'agira de possibilités nouvelles à leur libre disposition et qui assureront une meilleure insertion des jeunes.

Dans le même esprit, j'ai proposé aux gestionnaires de l'UNEDIC qu'ils autorisent les chômeurs de longue durée adultes qui participeront aux « programmes d'insertion locale » à continuer à bénéficier de leur indemnisation. La collectivité ou l'association d'accueil leur verserait dans ce cas un complément calculé en fonction de leur expérience professionnelle. Il faut, en effet, nous semble-t-il, à côté des mesures en faveur des jeunes, développer un dispositif adapté aux chômeurs adultes de longue durée.

Enfin, dans le cadre du plan anti-pauvreté précarité, défini par M. Zeller et approuvé par le Gouvernement, une allocation pour un travail d'intérêt local pourra également être versée à des chômeurs non indemnisés, par convention avec les collectivités locales, principalement les départements. Je rendrai compte bien volontiers, sous la forme d'un rapport, que vous avez souhaité, des conditions dans lesquelles le programme T.U.C. s'est appliqué et sera demain rénové et étendu.

Vous pourrez aussi constater, à la lecture de ce projet de budget, que l'outre-mer français, auquel s'applique, bien entendu, l'ensemble des dispositions en matière de formation et d'insertion, bénéficiera d'une augmentation de 25 p. 100 des crédits consacrés aux chantiers de développement. Vous savez, par ailleurs, que le projet de loi sur le développement des départements d'outre-mer prévoit en leur faveur une intensification particulière du plan d'emploi pour les jeunes et un crédit de 50 millions de francs pour la formation professionnelle.

Les crédits de l'emploi proprement dits - M. Pinte constatera que je ne me félicite pas de leur importance - sont suffisants pour permettre de faire face avec souplesse aux évolutions prévisibles du marché du travail et de mettre en œuvre ces nouvelles orientations.

Une provision de 2 845 millions de francs est prévue, notamment, pour les financer. Je sais que certains la critiquent. Cette provision, je le répète, répond à un besoin de souplesse, de capacité d'adaptation en cours d'année. Mes prédécesseurs ont déjà eu recours à cette formule pour des

montants équivalents. Je rendrai évidemment compte au Parlement de son emploi, comme les rapporteurs me l'ont demandé.

Je saisis enfin l'exemple des projets d'insertion locale pour souligner l'importance qui s'attache à une activation des dépenses d'indemnisation, à leur orientation vers l'aide à l'activité ou à l'emploi par la formation, comme le souhaite fort justement M. Pinte. J'ai bon espoir à cet égard. L'exemple du programme d'insertion locale nous montre l'intérêt d'orientations nouvelles des dépenses d'indemnisation vers l'aide à l'activité ou à l'emploi par la formation. Naturellement, je rechercherai l'accord des partenaires sociaux pour ce qui est du régime de l'assurance. Les contrats de conversion qui seront négociés entre eux et auxquels l'Etat apportera sa contribution sont un autre exemple d'une meilleure utilisation des systèmes d'indemnisation en vue de la formation et de la réinsertion.

J'ai d'ailleurs saisi les partenaires sociaux d'autres propositions en ce sens : la préretraite à mi-temps, la création d'une allocation différentielle accompagnant la transformation d'emplois à plein temps en emplois à temps partiel et destinée à éviter des licenciements. C'est ainsi, je crois, qu'il convient en toutes occasions de supprimer les effets pervers du système d'indemnisation, qui peuvent freiner la reprise ou la poursuite d'activité.

Le troisième axe de la politique spécifique de l'emploi du Gouvernement est la recherche systématique de nouveaux gisements d'emplois. Il s'agit de définir des activités nouvelles pour répondre à des besoins que les conditions économiques actuelles ne révèlent pas spontanément.

C'est pourquoi j'ai demandé à M. François Dalle, ancien président de L'Oréal, d'explorer avec les acteurs économiques et sociaux ce territoire nouveau, en particulier dans trois domaines : les activités d'aide aux personnes et aux familles, notamment à domicile ; les activités périphériques au secteur social ; les activités périphériques aux entreprises.

Cette exploration devrait permettre, au surplus, de s'attacher au travail au noir, ou, comme le définit l'O.C.D.E., au « travail dissimulé ». A cet égard, les leçons de l'expérience américaine, qui a permis l'éclosion de trois millions d'emplois par an depuis 1982, devront être adaptées aux réalités françaises. Il s'agit principalement, nous le savons, d'emplois de service et dans les entreprises individuelles.

Le principal moteur de la relance d'emplois de service est leur adaptation aux besoins et la diversification de leur financement, qui leur permet de répondre à une demande qui n'est pas toujours solvable. Pour partie, il s'agira de développer, sans diminuer leur productivité, la qualité des services rendus. Pour partie, il conviendra d'aider l'émergence de services peu qualifiés et peu soumis aux contraintes de productivité.

Par exemple, pour les gardes d'enfants, les statistiques du Plan font apparaître qu'un million de places seulement étaient offertes à 2,3 millions de demandeurs. Quant à l'aide ménagère à domicile, 500 000 personnes âgées seulement en bénéficient, alors qu'elles sont 2,6 millions à vivre seules, dont 1,3 million de plus de soixante-dix ans.

D'ores et déjà, de nombreuses professions demandent l'aménagement des régimes sociaux qui leur interdisent de rendre un meilleur service à leurs clients en créant de l'emploi.

Des mesures spécifiques sont en préparation, et d'abord en liaison avec la presse nationale et régionale. Les professionnels estiment, en effet, qu'une exonération partielle des charges sociales pourrait susciter une activité dans ce secteur pour 5 000 personnes supplémentaires. D'autres contacts sont entretenus avec le secteur de la vente à domicile.

Vous avez d'ailleurs voté, en première partie du présent projet de loi de finances, une disposition fiscale très significative de cette orientation. Je considère, en effet, comme exemplaire la déduction fiscale pour frais de garde d'enfants portée de 5 000 à 10 000 francs. Viendra s'y ajouter, dans le projet de loi sur la famille qu'a préparé Mme Barzach, une prise en charge, à concurrence de 2 000 francs, des cotisations sociales. Cette mesure en faveur de la famille favorise aussi l'emploi dans les services aux particuliers. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Cette mesure ne manquera pas d'avoir des prolongements. J'ai noté ainsi avec intérêt la proposition de votre commission des affaires sociales, rapportée par M. Pinte, à ce sujet.

Tout, en effet, est préférable au chômage. Certes, je le répète, l'emploi dans l'entreprise demeure notre objectif prioritaire. Mais je ne vois pas pourquoi nous privions notre société de certaines activités nouvelles dans la mesure où elles permettent d'améliorer le fonctionnement de notre appareil économique et, de plus, contribuent à maintenir la dignité et à favoriser l'insertion sociale de nos concitoyens sans emploi. Elles contribueraient aussi à la résorption du travail dissimulé, comme l'a remarqué M. Bousquet. C'est l'objet de la mobilisation engagée pour l'emploi de proximité. Les associations, les missions locales, les P.A.I.O. - permanences d'accueil, d'information et d'orientation - devront y contribuer activement. Je rassure M. Bapt, au passage, sur le maintien de leur financement.

Par ailleurs, l'augmentation d'un tiers des crédits destinés à l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise est l'exemple même de ce qu'il faut faire pour lutter contre le chômage. En effet, l'indemnisation versée est affectée à un projet d'activité lui-même susceptible de créer de l'emploi. L'initiative individuelle est ainsi favorisée. Cette aide, je le rappelle, est accompagnée d'une exonération de cotisations sociales de six mois. Je ferai tout pour qu'elle se développe. A cet effet, nous étudions un système simple d'instruction des dossiers qui, à la fois, apporte une aide au créateur dans la définition de son projet et lui assure ensuite l'appui du tissu économique local. En outre, une aide à la création d'entreprise sera mise en place pour les demandeurs d'emploi non indemnisés.

Enfin, je fais étudier un assouplissement des conditions de l'exonération des cotisations sociales dès le début de l'activité ainsi que l'exonération de l'impôt sur le revenu de la part de l'aide investie dans l'entreprise.

**M. Pierre Weisenhorn.** Très bien !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Je suis persuadé qu'une grande part des emplois à créer le seront par des entreprises nouvelles. Déjà, la moitié d'entre eux le sont lors de la création d'une entreprise. Il faut donc tout faire pour la faciliter. Nous étudions, par exemple, un dispositif de lissage dans le temps des cotisations sociales dues par ces entrepreneurs qui s'installent.

Une approche complémentaire mérite d'être développée et le sera dès le début de 1987 : la chasse systématique aux obstacles, charges ou formalités qui peuvent empêcher un entrepreneur d'embaucher son premier salarié.

**M. Daniel Goulet, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Parmi les missions de l'A.N.P.E. renouvelée, pourrait ainsi figurer l'assistance à l'entrepreneur qui est dans cette situation.

**M. Pierre Weisenhorn et M. Denis Jacquet.** Très bien !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Mais le chômage concerne aussi les travailleurs étrangers en France, et le Gouvernement se doit d'y porter remède. C'est ainsi que les moyens consacrés à l'aide au retour des travailleurs migrants seront en augmentation.

Cette aide sera étendue à d'autres catégories de salariés que les seuls licenciés économiques. Depuis 1977, avec des fortunes diverses, les pouvoirs publics ont favorisé le retour des immigrés. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il s'agissait, en considérant le caractère inéluctable de la modernisation de notre économie, d'aider ceux qui préféreraient la dignité d'une réinstallation au pays à l'inactivité en France. Je ne suis pas de ceux qui considèrent que les différentes opérations de retour, quoique limitées, se sont soldées par un échec. Quelque 110 000 travailleurs, soit 200 000 personnes en comptant les membres de leurs familles, ont, au cours des dix dernières années, bénéficié des aides des entreprises, des organismes sociaux et de l'Etat. Leur retour dans leur pays d'origine a permis d'alléger le poids du chômage en France, tout en apportant souvent à leur pays un savoir-faire précieux.

Il faut veiller particulièrement à la qualité de cette réinsertion au pays d'origine, comme l'a souligné M. Goulet, d'autant plus qu'elle devra concerner une population plus large.

Je souhaite qu'elle puisse se faire en parfaite liaison avec les partenaires sociaux et les pays d'origine. Je ne méconnaissais pas les inquiétudes de certains, mais je suis persuadé qu'elles devraient s'atténuer dès lors que sera saisie l'opportunité de transformer une situation difficile - le non-emploi en

France - en une réelle chance de voir s'insérer dans les économies des pays de retour des forces nouvelles, c'est-à-dire des travailleurs expérimentés et disposant de certains moyens.

**M. François Grussenmayer.** Très bien !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Dans le projet de budget que je vous présente aujourd'hui, mesdames et messieurs les députés, les crédits consacrés à l'action sociale et à la santé dépassent, je l'ai dit, 34 milliards de francs. A structure constante, ils sont stables. Cette stabilité résulte d'un effort d'économie. Les missions et les structures ont été réexaminées. A la faveur de la décentralisation, les moyens de l'Etat ont été concentrés sur ses priorités.

Comme vous le savez, en matière d'action sociale et de santé, la partition des services extérieurs de l'Etat aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier 1987. Elle se traduira par la prise en charge par l'Etat des dépenses de fonctionnement et d'équipement de ses propres services, mais, la dotation générale de décentralisation étant augmentée au titre des frais communs, les départements ne connaîtront aucune diminution de ressources.

L'examen rigoureux des différentes catégories de dépenses a permis, en recherchant un meilleur ajustement aux besoins, de réaliser des économies. C'est le cas par exemple des structures de formation, des subventions à divers régimes de protection sociale, de l'allocation aux adultes handicapés, du remboursement des dépenses afférentes à l'interruption volontaire de grossesse, dépenses qui sont toutes ajustées à leur niveau de consommation.

Cette gestion rigoureuse des dotations d'action sociale et de santé permet de privilégier les orientations prioritaires, comme l'a excellemment souligné M. Hannoun.

Tout d'abord, le Gouvernement souhaite intensifier son effort en faveur des handicapés. C'est ainsi qu'au moins 1 500 places supplémentaires de centres d'aide par le travail seront ouvertes en 1987. L'allocation pour les adultes handicapés sera revalorisée afin d'assurer le maintien du pouvoir d'achat global de cette prestation minimale. Les COTOREP - j'y reviens - seront dotées de moyens informatiques, ce qui devrait améliorer leur fonctionnement. En outre, des équipes médicales fixes seront constituées.

**M. Michol Hannoun, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Le complément de rémunération au titre de la garantie de ressources pourrait être forfaitisé et modulé pour inciter au travail productif. Une réflexion est engagée en ce sens en liaison avec les associations représentatives des personnes handicapées.

Par ailleurs, l'action de l'Etat dans le cadre des programmes de lutte contre la pauvreté a été redéfinie.

En effet, le développement de nouvelles formes de pauvreté dans notre pays constitue, depuis quelques années, un phénomène social préoccupant auquel le Gouvernement a décidé de consacrer un effort important, cohérent et diversifié.

Dans ce domaine, il est manifeste que les dispositions prises pour favoriser l'accès à l'emploi, l'insertion des jeunes et la formation des chômeurs de longue durée sont l'instrument le plus efficace d'une politique de prévention de la pauvreté. Il convient toutefois de compléter ce dispositif intéressant l'emploi par des mesures de caractère social permettant de répondre aux situations de précarité.

Le Gouvernement a donc décidé de mettre en œuvre un plan d'action qui correspond à deux types de préoccupations.

En premier lieu, une réponse au problème de fond, c'est-à-dire une incitation à la remise au travail, sera apportée sous forme d'une allocation pour travail d'intérêt local, dont M. Zeller vous exposera les grandes lignes dans la suite de la discussion.

En second lieu, une réponse sera apportée aux besoins prioritaires et urgents. Elle prendra la forme d'aide alimentaire. En la matière, l'Etat encouragera les actions développées par les grandes associations caritatives. Elle concernera également l'hébergement d'urgence, pour lequel les actions entreprises seront poursuivies et les capacités d'accueil maintenues. Elle visera, enfin, à assurer de façon prioritaire le maintien dans leur logement des personnes en difficultés. C'est dans ce contexte, en particulier, que sera poursuivie la politique des conventions associant les pouvoirs publics à Electricité et Gaz de France.

M. Zeller, je le répète, ne manquera pas, au cours du débat, de préciser ces différents points.

Je souhaiterais maintenant aborder la politique familiale, déjà évoquée au titre de l'emploi, qui est pour le Gouvernement une priorité. De manière délibérée, le projet de loi de finances pour 1987 réforme notre fiscalité dans un sens favorable aux familles. Par ailleurs, les aménagements apportés à notre système de prestations familiales compléteront ce dispositif.

Comme Mme Barzach le précisera en réponse aux analyses tout à fait pertinentes de votre collègue M. Hannoun, la préoccupation majeure du Gouvernement, il ne s'en cache pas, est de nature démographique, en vue d'éviter un vieillissement excessif de notre société, de permettre une croissance régulière de la population et d'assurer un bon renouvellement des générations.

**M. Daniel Goulet, rapporteur pour avis, et M. René André.** Très bien !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Mais le Gouvernement a également une volonté d'équité, qui se traduit en particulier par le souci de traiter au plan fiscal de manière non discriminatoire les couples quel que soit leur mode de vie. Il ne s'agit pas pour l'Etat de s'immiscer dans la vie privée de nos concitoyens. Toutefois, il faut bien reconnaître que ce sont les couples mariés qui font de nombreux enfants.

Mais une politique familiale ambitieuse comme celle que nous voulons mener se doit d'être une politique globale. Parallèlement au volet fiscal, qui se traduit notamment par la déduction des frais de garde, notre politique s'exprime également par des prestations comme la nouvelle allocation de garde à domicile, que j'ai déjà évoquée.

En conclusion, je tiens à souligner l'ampleur financière de l'effort que nous consentons ainsi au titre de la politique familiale.

Les mesures fiscales représentent un manque à gagner de 500 millions de francs pour le budget de l'Etat.

La réforme des allocations va coûter en année pleine plus de 7 milliards de francs.

Au total, cette étape de la politique familiale représentera pour les revenus des familles un apport de 6 350 millions qui bénéficiera essentiellement, quoi qu'on en ait dit, aux familles modestes.

A côté de la politique familiale, le Gouvernement entend également poursuivre l'action mise en œuvre en faveur des femmes. Les crédits consacrés à cette politique, qui s'élèveront à 72 millions de francs, permettront de respecter les engagements contractuels et de promouvoir des actions nouvelles.

Seront ainsi poursuivis : les contrats de plan souscrits dans quinze régions et portant sur l'amélioration de la formation des femmes ; le programme conjoint Etat-régions d'insertion sociale en faveur des femmes seules qui sont soutiens de famille ; enfin, les contrats de plan pour l'égalité professionnelle.

De même, seront maintenues les subventions aux centres d'information des femmes, les financements de certains programmes de lutte contre la pauvreté et les actions spécifiquement féminines mises en œuvre dans le cadre des missions locales.

Par ailleurs, les actions nouvelles tendent à assurer la promotion des femmes, notamment en améliorant leur formation professionnelle et en favorisant la prise d'initiatives économiques.

Il s'agit aussi d'expérimenter le contenu de formations permettant aux femmes au foyer, et en particulier celles qui connaissent une interruption d'activité professionnelle, de garder et de développer leurs compétences.

S'agissant des crédits consacrés à la santé, je souhaiterais souligner tout particulièrement l'accroissement des dotations allouées à la lutte contre la toxicomanie qui se trouvent complétées par une provision interministérielle de 250 millions de francs inscrite au budget de la justice.

Le fait marquant du budget en matière de santé a trait, comme l'ont souligné M. Bèche et M. Hannoun, à la relance sensible des investissements sanitaires que la subvention d'équipement va permettre en 1987. La dotation est non seulement augmentée, mais surtout ses modalités d'utilisation sont assouplies. Ainsi, les plans de financement des établissements sanitaires ne seront-ils plus limités par l'obligation

d'une subvention à 40 p. 100 s'ils contribuent à une rationalisation du système de soins fondée sur une amélioration de la productivité.

En effet, un effort très important doit être fait dans ce domaine, car les dépenses de santé ne pourront continuer d'augmenter au rythme qui est actuellement le leur. Leur maîtrise s'impose, surtout dans la période de croissance ralentie et même nulle que nous vivons actuellement, faute de quoi il en résulterait une charge insupportable pour l'équilibre de notre système de protection sociale et donc pour notre économie.

Or, il convient de noter qu'en 1983, les dépenses de soins représentaient 9,3 p. 100 du produit intérieur brut contre 6,7 p. 100 en 1970. La France occupe ainsi au sein des vingt-cinq pays de l'O.C.D.E. la troisième place pour l'effort financier consacré à la santé, derrière les Etats-Unis et la Suède. Elle n'était en 1970 qu'à la cinquième position.

Si notre système de soins doit pouvoir répondre à ces exigences nouvelles, dans le contexte économique actuel, le rôle de l'Etat n'est plus de développer l'offre de soins mais de mieux l'adapter : il doit prendre en compte les nouveaux besoins sanitaires tout en contrôlant rigoureusement le niveau des dépenses de santé. Or force est de constater qu'il n'existe pas véritablement de politique globale de la santé. En effet, ce sont plus traditionnellement des politiques sanitaires sectorielles qui ont été développées jusqu'à présent.

L'échec relatif des politiques d'alternative à l'hospitalisation, d'association des établissements privés et publics hospitaliers, d'intégration des médecines ambulatoires et préventives aux activités hospitalières sont les exemples les plus marquants de la difficulté de bâtir une politique coordonnée de la santé.

Les résultats sont là : l'Etat n'a pas réussi à maîtriser de façon globale l'évolution des dépenses de santé. En privilégiant une politique sélective axée sur la limitation des dépenses d'hospitalisation publique, il n'a pas atteint l'objectif qu'il s'était fixé en 1979.

Aussi, face aux facteurs autonomes de croissance des dépenses de santé, principalement liés au vieillissement de la population et au progrès des techniques médicales, le Gouvernement veut mettre en œuvre une politique globale grâce à une meilleure coordination des politiques sanitaires, à un assouplissement et à une ouverture des différentes structures d'offres de soins et à une meilleure évaluation de l'efficacité des actions entreprises.

Pour être efficace, notre action portera donc à la fois sur le secteur hospitalier, sur la médecine ambulatoire et sur les industries de santé afin de couvrir l'ensemble des acteurs qui participent à l'offre de soins. Priorité sera donnée à l'adaptation de l'appareil sanitaire et social, au défi que représente pour lui la perspective d'un doublement en trente-cinq ans du nombre des personnes âgées de plus de quatre-vingt-cinq ans.

Le secteur hospitalier a déjà fait l'objet de nombreuses réformes depuis la loi hospitalière de 1970. Ces efforts ont été insuffisants ou discutables. Le Gouvernement se propose donc de poursuivre trois objectifs fondamentaux : premièrement, améliorer la gestion et le fonctionnement de l'hôpital public ; deuxièmement, rechercher un équilibre et une complémentarité entre les secteurs privés et publics d'hospitalisation ; troisièmement, mieux coordonner les médecines ambulatoires et hospitalières.

Mme Barzach, qui conduit cette politique avec compétence et courage, pourra, si vous le souhaitez, revenir largement sur ce point.

En ce qui concerne la médecine libérale, je rappellerai qu'en 1985, le secteur libéral représentait 43 p. 100 de la consommation médicale finale, en progression plus rapide que l'ensemble des dépenses de soins.

Ce phénomène est d'autant plus préoccupant que les moyens d'action dont disposent les pouvoirs publics sont limités puisque, depuis l'instauration d'un système élargi de protection sociale, la France a maintenu et garanti les principes fondamentaux de l'exercice libéral : liberté d'installation, liberté de prescription, libre choix du médecin, paiement à l'acte.

Il faut constater, au regard des dépenses de santé, que, si les effets du conventionnement ont été positifs sur les dix dernières années, les tarifs médicaux ont progressé en moyenne moins vite que l'indice des prix.



Les tarifs conventionnels font l'objet actuellement d'une demande de revalorisation. Le Gouvernement souhaite que celle-ci puisse coïncider avec une maîtrise du volume des actes médicaux par les acteurs eux-mêmes.

**M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial.** Qu'en termes galants, ces choses-là sont dites !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** On peut rêver !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** La sécurité sociale traverse actuellement une phase critique de son existence, comme a bien voulu le souligner M. Evin. Le rapport de la commission des comptes de la sécurité sociale du 24 juillet 1986 et les dernières données statistiques et comptables dont on peut disposer font apparaître que les perspectives financières de l'institution sont particulièrement sombres.

J'observe d'ailleurs que les comptes présentés par cette commission, rénovée à notre initiative pour garantir son indépendance et sa qualité, ont été reconnus par tous ses membres comme sincères et fiables ; en un mot, comme une base de travail acceptable.

Il est vite apparu que c'était la situation de la branche vieillesse qui était la plus critique. Cette dégradation rapide des comptes de la caisse nationale d'assurance vieillesse provient d'une augmentation en francs constants des dépenses de 6,2 p. 100 en 1986 et de 6,3 p. 100 prévus en 1987.

Les explications d'une telle détérioration sont de deux ordres : elles sont structurelles, car il s'agit de tendances lourdes ; elles sont conjoncturelles, car on ne peut pas ne pas évoquer les effets de l'abaissement de l'âge de la retraite.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Ben voyons !

**M. Jean Auroux.** On l'attendait ! Il fait une fixation !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Le déséquilibre structurel est reconnu par tous. Il était prévu et annoncé depuis longtemps. Les experts et les travaux du 9<sup>e</sup> Plan l'avaient à nouveau souligné.

Ce sont, tout d'abord, les effets des disparitions d'emplois.

Pour la caisse vieillesse, mesdames, messieurs les députés, les quelque 647 000 emplois salariés détruits entre 1981 et 1985 ont représenté pour la seule année 1986, 9 milliards de cotisations en moins.

**Plusieurs députés du groupe du R.P.R.** Eh oui !

**M. Pierre Metals.** Et avant 1981, il y en avait combien ? On pourrait comparer !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Il y a, par ailleurs, ce que j'appellerai l'arrivée à maturité de notre système de retraite. Les pensions sont désormais servies en contrepartie de périodes de cotisations plus longues et elles sont calculées sur la base de salaires plus importants.

Il faut certes s'en réjouir car la situation financière des retraités s'est considérablement améliorée au cours des vingt dernières années. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*) Le niveau moyen de la pension servie par le régime général a ainsi été multiplié par 6,3 depuis 1970 alors que, parallèlement, les prix n'étaient multipliés que par 3,5. Mais les conséquences financières sont là.

La deuxième explication réside dans un facteur conjoncturel qui a, pour le moins, un effet d'accélération de la crise : l'abaissement de l'âge de la retraite.

En 1983, l'âge de la retraite a été « abaissé » à soixante ans. Ce sont 390 000 retraités supplémentaires en 1986, chiffre qui sera porté à 436 000 en 1987, auxquels il faudra bien entendu verser des pensions.

**Mme Muguette Jacquaint.** Vous n'avez qu'à embaucher des jeunes.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Cette réforme représente à elle seule 65 p. 100 du déficit en 1986, soit 11,5 milliards. En 1987, son coût atteindra plus de 13,5 milliards.

Il n'y a pas - il n'y a plus - à poser le problème de la retraite à soixante ans en terme de « pour ou contre ». J'ai déjà dit que cette faculté de départ, qui existait déjà bien avant 1983, subsisterait. Il faut cependant redire qu'elle a été faite au plus mauvais moment...

**M. Jean Auroux.** Ce n'est jamais le bon moment pour vous !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** ... pour l'assurance vieillesse, sous la forme d'un transfert de charges de l'assurance chômage.

Et surtout - et c'est finalement là le plus grave - cette réforme n'a pas été financée. J'attends d'ailleurs qu'on m'apporte la démonstration du contraire.

Au total, le nombre des retraités du régime général - droits directs et droits dérivés - est passé de 5,06 millions de francs en 1981 à plus de 6 millions de francs en 1985, soit une augmentation de 15 p. 100. Je vous ai parlé par ailleurs de l'évolution du nombre des cotisants. Il ne faut donc pas s'étonner de la situation à laquelle nous sommes confrontés.

**Mme Colette Gouurlot.** Créez des emplois !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Face à une telle situation, le Gouvernement se devait d'agir et d'agir vite.

Pour résorber le déficit de 1986 et la dérive de 1987, il aurait fallu plus de 2,1 millions d'emplois supplémentaires ou réduire le montant des pensions de plus de 10 p. 100.

Cette situation a donc conduit au relèvement de 0,7 point de la cotisation d'assurance vieillesse acquittée par les salariés à compter du 1<sup>er</sup> août et au rétablissement au profit de la Caisse nationale d'assurance vieillesse d'une contribution de 0,4 p. 100 sur le revenu, contribution qui avait été suspendue pour des raisons que je considère pour ma part davantage inspirées par la proximité des élections que par une analyse rationnelle des comptes. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En d'autres termes, je trouve que ça a été « sacrément » démagogique ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Un député du groupe socialiste.** Voilà qui est plus net !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Cela permettra de dégager 20 milliards de francs de recettes d'ici au 15 février 1988.

Par ailleurs, et comme je l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises, le Gouvernement, en affichant clairement sa volonté de garantir le pouvoir d'achat des retraités, envisage de déposer prochainement un projet de loi visant à adapter les modalités de l'indexation de l'évolution des pensions à ce contexte financier.

Il fallait protéger les retraités ; nous en avons obtenu les moyens. Il faut désormais adapter notre système d'assurance vieillesse ; nous en avons l'ambition.

En plein accord avec M. Zeller, j'ai confié cette réflexion à une commission réunissant les principales parties prenantes et présidée par M. Schopflin.

Les propositions devront porter sur les dispositifs à retenir afin de favoriser et d'encourager la poursuite de l'activité professionnelle au-delà de l'âge de soixante ans.

Dans ce cadre, le projet de livret d'épargne retraite, même si à titre principal il tend surtout à développer l'épargne longue, constitue une innovation particulièrement intéressante. Non point, bien sûr, en tant qu'alternative au dispositif de répartition, ce qui n'est ni réaliste ni réalisable. Mais en ce qu'il favorise les épargnants qui souhaiteraient bénéficier du droit à la retraite qu'au-delà de soixante-trois ans ou soixante-cinq ans. Il est en tous cas cohérent avec notre recherche de formules de passage progressif à l'inactivité ou encore de retraite à la carte. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Parallèlement, il conviendra de s'interroger sur la place faite dans le régime général actuel aux droits dits « gratuits ».

Sera, en outre, étudié l'intérêt des différents modes de gestion technique des régimes d'assurance vieillesse : système par annuités ou système par points.

En effet, il faut être clair et ne pas se dissimuler la réalité : nous sommes actuellement, et de manière inévitable, confrontés à une baisse tendancielle du taux de rendement de nos régimes d'assurance vieillesse. Le rapport du groupe de M. Tabah fait même état d'une division du taux de rendement par deux d'ici à 2025.

A l'horizon 2005 et à législation inchangée, les charges du régime général pourraient s'accroître de 84 p. 100. Dans moins de vingt ans !

A taux de chômage constant, le taux de cotisation d'assurance vieillesse - employeur et salarié - devrait donc passer de 14,6 p. 100 aujourd'hui à 21,1 p. 100 en 2005.

Cela suffirait à confirmer que le système doit être certes adapté, mais aussi réformé.

**M. Francis Gang.** Très juste !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** La situation de l'assurance maladie est, vous le savez, elle aussi excessivement préoccupante puisqu'elle fait apparaître un déficit prévisionnel de 5,6 milliards pour l'année 1986 et de 15,4 milliards pour l'année 1987.

Ces prévisions traduisent un écart très important entre la croissance des recettes et celle des dépenses. En 1986, les recettes augmenteront de 3,1 p. 100, les dépenses de 9,9 p. 100. En 1987, d'après les prévisions, les chiffres devraient être respectivement de 2,3 p. 100 et de 5,2 p. 100. Nous admettons volontiers que certaines manipulations comptables, qui ne sont pas de notre fait, auront creusé artificiellement l'écart en 1986. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais, il faut le rappeler, ce taux s'applique à des sommes qui représentent environ le tiers du budget de l'Etat, et une fois et demie le produit de l'impôt sur le revenu.

Les mesures prises à de très nombreuses reprises dans le passé, notamment en 1982 et en 1983, ont consisté, du côté des dépenses, dans des relèvements du ticket modérateur, dans la création d'un forfait journalier hospitalier, et dans l'instauration du budget global hospitalier.

Du côté des recettes, hormis quelques tentatives partielles et en partie avortées de création de ressources fiscales ou parafiscales, l'essentiel a consisté d'une part dans la création de cotisations nouvelles, supportées notamment par les retraités et les préretraités, qu'il faudra bien réviser et, d'autre part, dans le relèvement des cotisations et l'élargissement de leur assiette.

De tels relèvements de cotisations sont dramatiques, comme le soulignait M. Dehaine. Ils contribuent à rendre plus difficile l'accès à l'emploi des personnes peu qualifiées ou insuffisamment formées et freinent la compétitivité des entreprises.

Nous devons donc nous refuser absolument à un relèvement de cotisations pesant sur les personnes actives.

D'ailleurs, une telle manière de faire inciterait à éluder ou différer une question fondamentale : pour sauvegarder l'assurance maladie sans pratiquer une fuite en avant, quelles adaptations doivent être apportées au système actuel ?

**M. Michel Hannoun, rapporteur pour avis.** Très juste !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** En effet, cette dérive traduit des perversions, des abus et des anachronismes. Forts de cette constatation, les pouvoirs publics ont élaboré des propositions permettant de remédier à ces distorsions.

Mais une constatation s'impose : en un peu plus d'une dizaine d'années, la part des dépenses prises en charge en totalité par l'assurance maladie est passée de 58 p. 100 à 74 p. 100.

Sur une trentaine de cas d'exonération totale de ticket modérateur, plus de la moitié ont été créés, sous leur forme actuelle, entre 1974 et 1982. On trouve là l'origine de dérives qui n'ont plus rien à voir avec l'esprit même qui a été à l'origine de l'assurance maladie.

Les Français sont légitimement attachés à leur protection contre la maladie, mais ils sont choqués par des abus qui pervertissent l'image même d'une institution irremplaçable. (*Abusement ! sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.*)

Il ne s'agit donc pas de revenir sur des prestations dont nous admettons tous ensemble, ou presque, le bien-fondé. Ce n'est pas un plan d'économie. Il s'agit de faire la chasse aux abus et aux dérives. C'est un plan de rationalisation.

Dans cet esprit, nous avons consulté le conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance maladie, dont nous suivons avec attention les efforts de régulation de la dépense, sur les orientations suivantes et, je le répète, nous tiendrons le plus grand compte de son avis car, comme l'a rappelé très opportunément M. Evin, ce sont normalement les gestionnaires qui ont la responsabilité de l'équilibre. J'espère qu'ils auront entendu M. Evin.

**M. Claude Evin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour la protection sociale.** Ce ministre est machiavélique ! M. Bergeron appréciera !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** De quoi s'agit-il donc ? Il s'agit d'actualiser le dispositif de prise en charge des maladies longues et coûteuses. L'exonération doit être réservée aux seules affections comportant un traitement prolongé et coûteux. Il s'agit aussi de réserver l'exonération totale aux soins directement en rapport, sauf exception, avec le motif de l'exonération et de conserver dans tous les cas la participation des assurés pour les médicaments pris en charge à 40 p. 100 et, enfin, de réserver aux seuls actes affectés du coefficient 50 la capacité d'exonération totale.

Nous avons recueilli l'avis du Haut comité médical sur ces différents points.

Par ailleurs, certaines dispositions, aujourd'hui dépassées, pourraient être corrigées dans le calcul des indemnités journalières. Il pourrait également être mis un terme à la franchise postale, dont le principe de la suppression avait d'ailleurs été arrêté dès 1982. Enfin, le forfait hospitalier journalier créé en 1982 pourrait être revalorisé et sa modulation envisagée.

Il s'agit donc bien d'entreprendre une remise en ordre progressive, de retrouver des bases renouvelées, qui permettent enfin aux partenaires sociaux d'assumer, dans la clarté, les responsabilités que leur conféraient expressément les ordonnances de 1967. Notre objectif est de sauvegarder la sécurité sociale car les Français y sont attachés.

J'ajouterai à cette sauvegarde un objectif à notre action en matière de sécurité sociale : favoriser l'emploi par tous les moyens. C'est surtout pour l'emploi qu'un rétablissement rapide de ses équilibres est nécessaire car un ensemble de dispositions doit être pris pour supprimer ce qui actuellement « désincite » à la création d'entreprise, au premier emploi ou à la reprise d'activité par un demandeur d'emploi. C'est là une orientation dynamique à la lumière de laquelle je vous demande de resituer notre action.

De tout cela, j'en conviens avec M. Dehaine et M. Evin, le Parlement doit être mieux saisi.

**M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la présentation, nécessairement longue pour un budget de cette importance, que je souhaitais faire de l'action qu'avec Mme Barzach, M.M. Zeller et Arthuis, je mène au nom du Gouvernement. Vos rapporteurs nous ont aidés ; vos questions nous aideront à la préciser et je vous en remercie.

Je ne m'appuierai certes pas sur les chiffres de demandeurs d'emploi pour affirmer que nous espérons réussir. J'avalais présenté les premiers résultats du plan pour l'emploi des jeunes en disant que « la machine répondait ». Je maintiens simplement cette analyse. Nous rencontrerons, sur l'emploi, bien des traverses mais nous pensons que les choses peuvent bouger. Nous savons néanmoins que nous aurons encore des déceptions, des retournements de tendances, des moments difficiles.

Il demeure que l'accord entre les partenaires sociaux, qui n'était pas attendu sur les garanties nouvelles données aux salariés lors d'un licenciement économique, est, à coup sûr, plus significatif du climat social dans lequel notre action se développe que la récente grève du secteur public.

**M. Pierre Weisenhorn.** Certainement !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Les réactions des Français devant le chômage, la protection sociale, leurs besoins en matière de santé, évoluent. C'est plus encore le cas des plus jeunes de nos concitoyens qui n'ont pas connu les périodes fastes désormais révolues. Pour peu que les leaders d'opinions, politiques, économiques ou sociaux s'en aperçoivent, il y a place, je l'affirme, pour une politique courageuse.

Rompant avec une situation sociale caractérisée par les blocages, rompant avec l'impasse et la fuite en avant financière en matière de sécurité sociale et d'appareil sanitaire, cette politique nous permettra d'adapter la société française à ses défis et aux attentes des Français.

J'ai l'immodestie de croire qu'il s'agit bien là d'une politique sociale. Sans doute pourrait-on objecter que sauvegarder la sécurité sociale ou développer la formation des jeunes dans les entreprises manque de la générosité qui fait traditionnellement de la politique sociale la contrepartie de la politique économique. Je ne revendique pas, en effet, cette

partie dans le concert gouvernemental. Non que la générosité ne soit une valeur de référence, mais elle se pratique plus légitimement qu'elle ne se proclame.

Je ne mettrai donc pas ici en avant le plan de lutte contre la pauvreté qu'a présenté M. Zeller, ni l'apport de l'emploi à domicile à la qualité de vie des Français, notamment des familles, ainsi que le propose Mme Barzach, ni, enfin, l'amélioration de l'insertion des handicapés que prépare M. Arthuis. Je soulignerai plutôt la mobilisation du Gouvernement tout entier, à l'image du pays, contre le chômage. Elle est un bien meilleur test de la générosité et de la détermination de sa politique sociale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987, n° 363 (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Affaires sociales et emploi (*suite*) :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

Annexe n° 2 : emploi. - M. Jean Bousquet, rapporteur spécial ;

Annexe n° 3 : formation professionnelle. - M. Gérard Bapt, rapporteur spécial ;

Annexe n° 4 : santé et famille. - M. Guy Bèche, rapporteur spécial ;

Annexe n° 5 : section commune - affaires sociales. - M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial ;

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales : avis n° 396 : tome I (emploi), de M. Etienne Pinte ; tome II (formation professionnelle), de M. Jacques Legendre ; tome III (protection sociale), de M. Claude Evin ; tome IV (santé et famille), de M. Michel Hannoun ;

Commission des affaires étrangères, avis n° 397, tome IV (immigration), de M. Daniel Goulet.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

